



sommaire

	le mot du maire	1
	la municipalité	2
LES JEUNES	les jeunes dans notre commune	3
	la maison des jeunes et l'emploi	4
L'EMPLOI	municipalité-industriels : échange de vues	6
	commerçants et artisans invités par la municipalité	7
DÉLINQUANCE	gendarmerie contre délinquance : l'affaire de tous	8
FINANCES	les dernières séances publiques du conseil municipal	9
	les finances communales	10
SERVICES TECHNIQUES	les services techniques de Brignais	13
	pourquoi avoir construit une salle de réunions ?	15
	gymnase municipal : dégradations et vols	16
	construction d'un bâtiment au complexe sportif	16
	extension du cimetière - commission d'urbanisme	16
	aménagement du CD. 25	17
	à propos de la déviation A. 45	20
SCOLAIRE	l'équipement scolaire de Brignais	22
	l'action scolaire	23
	les effectifs de nos écoles - les restaurants scolaires	24
ÉTAT-CIVIL	accueil-secrétariat - état-civil	25
	électeurs inscrits	26
ASSAINISSEMENT	syndicat mixte des carrières du Garon	28
	réaménagement du site des carrières du Garon	28
	syndicat mixte d'assainissement du Garon	29
	histoire d'eau	30
ENVIRONNEMENT	et nos sentiers pédestres - chiens perdus sans collier	30
	verre recyclé	31
SOCIAL	les aides ménagères	31
	au fil du temps - aux personnes âgées	34
HISTOIRE	Brignais et la bataille des Tard-Venus	35



Vous remarquerez dans ce Bulletin la place offerte aux articles de BRIGNAIS ANIMATION, la nouvelle Association de Jeunes.

Votre attention doit être attirée par leurs objectifs et les difficultés que nombre d'entre eux éprouvent à la recherche d'un emploi. Je vous demande de vous attarder sur ces lignes et réfléchir à la manière avec laquelle vous pouvez les aider, car nous sommes tous concernés. Pour notre part, nous avons examiné cette question avec les Industriels, Commerçants et Artisans de notre commune au cours de récentes réunions. Avec Brignais Animation, nous mettons en place une plateforme dont le but est de mieux faciliter les contacts entre eux en vue de réussir le maximum d'entrées dans la vie active.

Mais au-delà de ce problème capital, il en est un autre que nous devons également résoudre sans faute : transmettre aux jeunes générations une véritable échelle des valeurs de la vie.

Comment ? en montrant l'exemple.

Le Maire, **Michel THIERS.**

La Municipalité

MAIRE
Michel THIERS

B.A.S. - Action Scolaire - Information - Personnel Communal - Transports

ADJOINTS

André MOSSIÈRE

Urbanisme
P.O.S.
Permis de construire

Marcel ARNAUD

Action Sociale
et Culturelle
« Les Arcades »
« Cheveux Blancs »

Jean FERROLLET

Voirie
Assainissement
Circulation
Stationnement

Jean DARFEUILLE

Jeunesse
Sports

Marcel MASSON

Travaux
et Bâtiments Communaux

Alexandre GENELOT

Finances et Affaires
Economiques

CONSEILLÈRES DÉLÉGUÉES

Marie-Hélène CORTIAL : Relations avec les Associations et Sociétés locales
Monique BOURRON-LAURINO : Environnement

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Marie-Thérèse GARDON - Anne-Marie PIEGAY
Michel DENIS - Jacques DUGAS-VIALLIS - Daniel GAILLARD
Roger GURET - Pierre LAPLACE - Georges LOMBARD - Marcel PERRAUD
Daniel VIAL

PERMANENCES DES ÉLUS

En principe, le Maire reçoit le MERCREDI de 18 à 19 h., et le SAMEDI de 10 à 12 h., mais également sur **rendez-vous** demandé au moins deux jours auparavant.

André MOSSIÈRE : les mardis et vendredis de 10 h. 30 à 12 h.

Marcel ARNAUD : les samedis de 10 h. à 12 h.

Jean FERROLLET : les lundis ou mardis de 17 h. 30 à 18 h. 30

Jean DARFEUILLE : les mercredis de 17 h. 30 à 18 h. 30

Marcel MASSON : les mercredis de 11 à 12 h.

Alexandre GENELOT, sur rendez-vous

Au début de chaque mois, un tableau affiché dans les panneaux d'informations municipales et à la Mairie, précise les jours et heures des permanences du Maire et des Adjointes.

Responsable de la publication : Michel THIERS.

Ce Bulletin Municipal ne contient pas de publicité : en effet, sollicitant les annonceurs pour le Plan-Guide de Brignais, que nous rééditons actuellement, nous avons estimé qu'il n'était pas possible de les solliciter simultanément pour deux publications.

Commission du Bulletin :
Mmes A.M. PIEGAY, M.H. CORTIAL, M. BOURRON-LAURINO
MM. ARNAUD, DARFEUILLE, DUGAS, THIERS.
Avec l'aide de MM. BIDAULT, GONIN, MOREL et les Services Administratifs et Techniques.

Dépôt légal : deuxième trimestre 1982 — Administration, Rédaction : Brignais, Mairie.

Ce Bulletin, édité par la Municipalité de Brignais,
a été conçu et réalisé par l'IMPRIMERIE DU MONTET, 11, rue Francisque-Darcieux, à Saint-Genis-Laval.

Les cartes postales illustrant le n° 9 de ce bulletin avaient été aimablement prêtées par M. CONSTANTIN, collectionneur à St-Genis-Laval.

Les photos sont du Studio Jacques DUGAS, 14, rue des Collonges, St-Genis-Laval.

La photogravure des pages couleur a été réalisée par le Studio René ROCHEBLOINE, rue des Ronzières à Brignais.

Les jeunes dans notre commune

BRIGNAIS ANIMATION = MAISON DES JEUNES = LOCAL DES JEUNES

Depuis moins d'un an s'est créée à Brignais une nouvelle association dont le titre officiel est « Brignais Animation ». Elle se présente aujourd'hui à la population après quatre mois de fonctionnement public :

1. Une Association pour quoi faire ?

- pour répondre aux besoins pressants des jeunes,
- pour cerner leurs problèmes, leurs aspirations,
- pour réfléchir et proposer pour les jeunes de Brignais la meilleure structure possible : Maison des Jeunes ? Maison des Jeunes et de la Culture ? Maison pour tous ?

2. Une Association avec des moyens :

- un local mis à disposition par la Municipalité et aménagé par les jeunes et les membres du Conseil d'Administration,
- un poste d'animateur à temps complet financé par la Municipalité avec l'aide de l'Etat,
- un budget,
- un Conseil d'Administration de dix-huit membres,
- des commissions de travail.

3. Une Association qui observe et écoute les jeunes :

• en leur ayant proposé des activités diverses :

- un mini festival de films musicaux à raison d'un par mois,
- une animation sur la moto et le vélo-cross (exposition de motos et de photos, films, diapositives, démonstration de cross),
- un foyer, lieu de rencontre et d'accueil (baby-foot, ping-pong, musique, coin lecture) ouvert le mercredi,
- une série de rencontres d'informations sur les possibilités de recyclage et de formation pour les chômeurs,
- un après-midi d'information sur la contraception, la naissance et l'avortement (film, débat),
- le lancement d'une activité théâtre : un groupe de douze personnes s'est formé,
- une « boum » pour l'inauguration du local par les jeunes,
- une sortie de ski de piste.

• en leur proposant dès le mois d'avril :

- des activités de plein air : initiation escalade, kayak et randonnées pédestres, planche à voile,
- des ateliers d'expression : théâtre,
- des clubs : motos, atelier mécanique, vélo-cross, philatélie,
- des sorties théâtre et cinéma à Lyon,
- une semaine d'information sur les vacances : les jobs d'été, des exemples de vacances réalisés par les jeunes, etc...
- des camps de vacances cet été : un camp pour les 11-12 ans et un pour les 13-15 ans,
- un club vacances cet été pour ceux qui restent à Brignais : vélo, boum, planche à voile, cinéma, etc...
- et toujours : le foyer, les informations pour les chômeurs.

4. Une Association ouverte :

Nous souhaitons que notre première année de fonctionnement qui implique de par ses objectifs des tâtonnements, des essais et des hésitations soit acceptée par les autres associations de Brignais.

Elles doivent comprendre que nous devons simultanément affirmer notre identité et mettre en pratique notre volonté de travailler en complémentarité avec elles.

En effet, nous pensons qu'une animation globale cohérente sur Brignais ne peut être menée qu'en liaison avec toutes les associations, dans le respect de leur indépendance et leur originalité. Aussi les bonnes volontés et les projets (habitants, associations) seront toujours bien accueillis à notre local par J. THEVENON lors des permanences du mercredi, du vendredi et du samedi.

Lieu : Local des Jeunes, boulevard des Sports, tél. 805.44.29.

Le Président de l'Association, Eric ADRIEN.

ASSOCIATIONS

Nous vous informons qu'une réunion Inter-Associations aura lieu le **17 juin 1982** afin de préparer en commun le programme des manifestations pour l'année 1982-1983 et le calendrier d'utilisation des salles.

Il convient que dès maintenant chaque responsable commence à réfléchir à son calendrier afin d'apporter à cette réunion des informations détaillées (salles, dates, heures, activités).

RAPPEL : tout renseignement peut être demandé en Mairie à Mme FAYLE, tous les matins.

« Ce qui est, est. Manquablement, c'est temps perdu d'y faire contre. Pour tant qu'à parler tout le monde sait y faire; mais pour tant qu'à besogner faudrait voir. »

« La Plaisante Sagesse Lyonnaise »
Maxime lyonnaise recueillie par Catherine BRIGNARD.

La Maison des Jeunes et l'Emploi

Depuis l'ouverture du Foyer de la Maison des Jeunes, en novembre 1981, celui-ci est fréquenté par de nombreux jeunes qui ont comme préoccupation première celle de trouver un emploi et souvent même un premier emploi. Les problèmes qu'ils rencontrent sont liés directement à leur manque de formation professionnelle, sortis à 16 ans, sans qualification, du système scolaire.

A la suite de ce constat, le Conseil d'Administration a décidé d'engager une action visant à aider l'insertion professionnelle des jeunes.

Cette action comprend trois objectifs :

1. - Une documentation et une information générale sur les possibilités de formation professionnelle, les droits des chômeurs, les services de l'ANPE, de l'ASSEDIC... Elle sera accessible à tous à la Maison des Jeunes (boulevard des Sports) et notamment pendant les heures de permanence qui auront lieu tous les jeudis après-midi, de 15 h. à 18 h., à partir du mois de mai. Pour cela, les permanences auront comme première fonction, l'accueil et la discussion pour connaître la situation personnelle de chacun et essayer de définir ensemble les possibilités d'orientation et de formation professionnelle.

2. - Une aide individuelle aux personnes qui viendront nous voir avec un problème précis, telle la recherche d'un stage spécialisé, la rédaction d'une lettre de demande d'emploi ou d'un curriculum vitæ... Nous aurons donc sur place une documentation sur les principaux organismes de formation. Il ne s'agit pas pour la Maison des Jeunes de prendre des inscriptions, mais de vous permettre d'aller directement vers les organismes compétents.

3. - Nous avons rencontré la Municipalité de Brignais pour engager un travail de réflexion et d'information avec les employeurs de la commune sur les nouvelles mesures en faveur de l'emploi et de la formation des jeunes.

Nous travaillons depuis janvier à la réalisation de ce projet dans plusieurs directions :

- La collecte d'informations pour réunir la documentation nécessaire aux permanences (contacts avec l'ANPE, l'AFPA, le GRETA, divers organismes de formation).

- Etude du rapport Boutin concernant l'insertion professionnelle des jeunes les plus défavorisés.

- Réunion des chômeurs le mardi 23 février à laquelle ont participé une vingtaine de chômeurs, l'ANPE d'Oullins et la Mairie de Brignais. A la suite de cette réunion, des personnes se sont proposées pour nous aider à la réalisation de notre projet. Il en est également ressorti la nécessité d'une meilleure connaissance des chômeurs de la commune.

- Réalisation d'une enquête (prévue à la réunion des chômeurs) par la distribution d'un questionnaire à tous les chômeurs de Brignais depuis le 18 mars. Le dépouillement de cette enquête nous permettra de connaître les catégories professionnelles des chômeurs de Brignais, leur âge... et les besoins de formation ou de préformation pour les jeunes.

Ce projet est en voie de réalisation et il évolue continuellement. Nous avons donc besoin de la participation de toutes les personnes concernées pour lui donner une orientation qui corresponde au mieux aux besoins réels de Brignais.

Pour tous les contacts que vous souhaiteriez avoir à ce sujet : Jean-Jacques Thévenon, Maison des Jeunes, boulevard des Sports, Brignais, tél. 805.44.29.

Permanences :
Mercredi de 14 h. à 18 h.
Vendredi de 16 à 18 h.
Samedi de 14 à 18 h.

Jean-Jacques THÉVENON.
Catherine CASTELAIN.

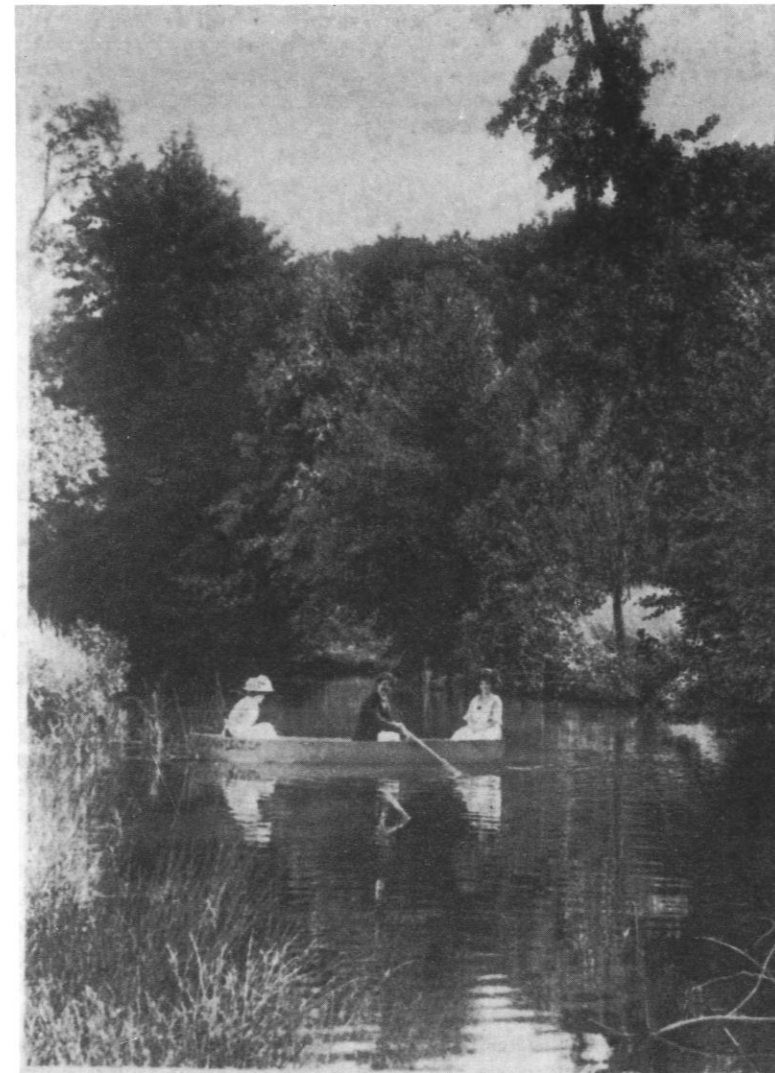
Le 15 Mai prochain, Brignais va expérimenter une première Foire-Braderie dite «**FOIRE AUX JARDINS**»

Suite à une proposition du Concessionnaire des Droits de Place des marchés de la commune, une grande Foire-Braderie va être organisée avec le concours de la Municipalité et des commerçants et artisans locaux. Cette Foire-Braderie aura lieu le **samedi 15 mai** prochain et se tiendra aux emplacements suivants :

- Place du 8-Mai-1945 - Place des Terreaux - Place Antoine et Emile-Gamboni - Rue Général-de-Gaulle, depuis la rue du Moulin, jusqu'à l'avenue Ferdinand-Gaillard.

Sur la totalité de ces emplacements le stationnement sera bien entendu formellement interdit et la circulation routière à l'intérieur d'une partie de l'agglomération sera déviée. Toutes ces restrictions feront l'objet de précisions ultérieures.

Il faut souhaiter que cette première Foire-Braderie dont l'organisation avait été souvent demandée, connaisse un vif succès et incite à recommencer et à encore mieux faire l'année prochaine.



Brignais

Rétro



Le problème de l'emploi à Brignais

Un échange de vues fructueux : Municipalité-Industriels

Jeudi 11 mars se tenait, à l'initiative de la Municipalité, une très importante réunion salle Pierre Minssieux.

De nombreux chefs d'entreprises de Brignais avaient répondu à l'invitation de M. le Maire, en vue de débattre ensemble un certain nombre de questions les concernant.

Pour commencer la réunion, M. Michel THIERS, Maire, présentait les Adjointes et Conseillers en précisant leurs responsabilités respectives au sein des Commissions, ainsi que M. LAVAL, Ingénieur Subdivisionnaire représentant la D.D.E. subdivision de Mornant.

Puis il procédait à un rapide tour d'horizon de la commune, en rappelant les réalisations effectuées, en présentant les projets, les lacunes et les améliorations possibles, compte tenu des difficultés d'une évolution trop rapide et des contraintes d'un Schéma Directeur d'Aménagement Urbain.

LA DÉVIATION

Ce premier point devait soulever de nombreuses critiques : la déviation, inaugurée la veille de la réunion, ne satisfait absolument pas les industriels de la commune qui ne sont reliés par aucune bretelle aux voies nouvellement mises en service. Deux cents poids-lourds devront donc toujours traverser l'agglomération pour rejoindre leurs entreprises. Il n'y a donc rien de changé pour eux jusqu'à la mise en service du contournement de Brignais par la déviation nord-sud (qui doublera le CD. 42) dont les projets ont été présentés à l'assemblée. Un peu de patience sera donc encore nécessaire, même si entre-temps une solution acceptable a été trouvée pour la S.P.A. dont ni le Département, ni la commune ne veulent supporter les 5 millions de Francs nécessaires au transfert.

Cependant, une note positive : à court terme, une amélioration de la signalisation nominative des entreprises, et un élargissement du chemin de la fonderie seront réalisés.

L'ASSAINISSEMENT

Le projet d'assainissement de la Plaine d'Elite, décidé par le Conseil Municipal viendra à bout des inondations provoquées par de fortes pluies.

Avec l'assainissement de la RN. 86, et le drainage des terrains rendus possibles par la mise en place de deux réseaux de collecteurs (eaux pluviales dirigées vers le Garon, eaux usées dirigées vers le grand collecteur Brignais-Givors) une zone de terrains disponibles pourra être aménagée et proposée pour l'implantation

de nouvelles entreprises. Mais, là comme partout, il faudra procéder à des choix, les contraintes financières freinant les projets les mieux conçus.

FINANCES

Les finances firent l'objet d'un exposé de M. GENELOT, Adjoint, retenant l'attention de toute l'assistance particulièrement sensible à la taxe professionnelle mise en cause par tous les chefs d'entreprises.

M. GENELOT procéda à la présentation du Budget et expliqua l'équilibre obligatoire des dépenses et des recettes, les problèmes d'investissement, de financement, d'emprunts, qui somme toute sont des problèmes assez proches de ceux que rencontrent les industriels. Une très large information concernant la fiscalité locale fut donnée, particulièrement en ce qui concerne la taxe professionnelle, la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, et celle sur le foncier non bâti, sur l'évolution et la répartition des impôts. Il ressort de cet exposé que la Municipalité a décidé de diminuer légèrement le taux de la taxe professionnelle afin d'encourager l'implantation de nouvelles entreprises sur la commune, et surtout de conserver celles qui s'y trouvent déjà, maintenant ainsi les possibilités d'emplois.

L'EMPLOI

C'est un secteur qui préoccupe aussi bien les chefs d'entreprises que la Municipalité souvent sollicitée par des demandeurs d'emploi.

Monsieur le Maire mettait les choses au point en ce qui concerne les demandes d'intervention en cas de grève, en rappelant la non-intervention du Conseil Municipal dans les conflits internes aux entreprises, sans négliger selon les cas, les contacts du Maire avec les directions d'entreprises, et l'aide ponctuelle exceptionnelle à des employés, cas sociaux, en difficulté, dans le cadre du Bureau d'Aide Sociale.

Il a insisté sur sa volonté de favoriser au maximum l'insertion des jeunes demandeurs d'emploi en jetant les bases d'un courant d'information de recherches ou d'offres d'emploi grâce à l'infrastructure des services municipaux mis à la disposition des uns et des autres.

Des suggestions ont été apportées sur une possibilité de liaison Entreprises-Commune, sur l'établissement de nouveaux contacts en matière d'emploi; la possibilité d'établir un profil des demandeurs d'emploi sur Brignais... La discussion débouchait sur une critique de l'Education Nationale qui lâche sur le marché du travail trop de jeunes sans qualification, alors que des postes restent vacants, faute de personnel qualifié.

D'autres questions étaient rapidement abordées, notamment celle de la sécurité. Monsieur le Maire précisait que l'implantation prochaine d'une caserne de pompiers professionnels sur St-Genis-Laval réduirait à quelques minutes le délai d'intervention.

Avant le verre de l'amitié, Monsieur le Maire se faisait l'interprète de tous en souhaitant que cette concertation ne reste pas sans lendemain, mais permette, au contraire, de construire et de faciliter sur le plan technique, relationnel ou sur celui de l'emploi, la nécessité de vivre ensemble et vers un même avenir.

Les commerçants et artisans répondent nombreux à l'invitation lancée par la Municipalité

C'est jeudi 16 avril 1982, qu'une soixantaine de commerçants et d'artisans se sont retrouvés à 20 h. 30, dans la Salle de Réunion du complexe sportif Pierre Minssieux, répondant à l'invitation de Michel THIERS, Maire. Le menu était copieux : quatre grands chapitres étaient inscrits à l'ordre du Jour : Vivre à Brignais aujourd'hui - Brignais - Futur (réaménagement du centre ville avec voies piétonnes) et Emploi. L'assistance fut fort intéressée de voir traiter ces sujets qui tiennent tant à cœur tous ces entrepreneurs de notre ville qui veulent faire de Brignais une ville accueillante, en améliorant l'attrait du commerce local.

En matière d'emploi, Monsieur le Maire annonce la création d'une liaison Municipalité/Commerçants/Artisans/Jeunes, grâce à l'infrastructure des services municipaux.

M. FAYLE.

ZONE BLEUE

ATTENTION

Nous avons décidé de rétablir la ZONE BLEUE dans la deuxième quinzaine de mai.

A partir du 1^{er} juin toute infraction se verra sanctionnée par une contravention.

Vous devez utiliser le plus possible les parkings existants et veiller à ne pas enfreindre le Code de la Route.

De votre discipline dépend la tranquillité de chacun d'entre vous.

Nous vous demandons donc de faciliter la tâche de nos gardiens de police et de ne pas hésiter à faire quelques centaines de mètres (tout au plus) à pied.

LA MUNICIPALITÉ.

A VOTRE SERVICE

LE CONCILIEUR

Par décret du 20 mars 1978, le Ministère de la Justice a mis en place des Conciliateurs dans votre département.

SACHEZ PROFITER DE CETTE INSTITUTION NOUVELLE.

Les Conciliateurs sont à votre disposition pour vous aider à résoudre, sans aucun formalisme, ni aucun frais, les différends naissant entre particuliers à l'occasion de la vie quotidienne.

Pour obtenir leurs bons offices, aucune formalité n'est requise. Il suffit, soit de se présenter à leur permanence, soit de leur écrire à la Mairie où ils se tiennent en général.

L'intervention du Conciliateur peut être mise en mouvement par toute personne animée de l'intention de proposer une conciliation.

La mission du Conciliateur consiste à entendre les intéressés et à leur proposer une solution équitable pour mettre un terme à leur différend. Si l'accord se réalise, un procès-verbal est rédigé dont un exemplaire est remis à chacune des parties.

Cette intervention, entièrement **GRATUITE**, accessible à tous, épargnera dans bien des cas, les tracas, les contraintes et les frais d'un procès.

Par sa simplicité, sa rapidité et sa gratuité, cette institution tend à faciliter les rapports entre particuliers, améliorant ainsi la qualité de votre vie quotidienne.

N'hésitez pas à vous présenter auprès de votre Conciliateur.

Le Conciliateur n'est pas un juge.

Le recours au Conciliateur n'interrompt pas les délais de prescription.

Il n'est pas compétent pour traiter des conflits relatifs au baux ruraux et aux contrats de travail et lorsque le conflit est déjà porté devant le Tribunal compétent.

Votre Conciliateur : **Mme ROUSSELET**
reçoit à **Saint-Genis-Laval** (Mairie)
le lundi de 14 h. à 16 h.

"Il y a plus d'aise à reprendre qu'à faire, et à dire contre que pour."

«La Plaisante Sagesse Lyonnaise»
Maxime lyonnaise recueillie par Catherine BRIGNARD.

GENDARMERIE contre DÉLINQUANCE

l'affaire de tous !...

«Les méfaits dus à la délinquance concernant chacun d'entre nous, nous avons demandé à l'Adjudant RAGUIN, commandant la Brigade de Brignais, de faire paraître un article dans ce bulletin.»

Michel THIERS.

A Brignais, comme dans toutes les communes de la banlieue lyonnaise, la délinquance se fait sentir journellement. Cambriolages, vols de voitures, dégradations et autres délits sont devenus un lot quotidien.

Le personnel de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Brignais lutte journellement pour, d'une part, rechercher et interpellier les auteurs de ces méfaits et, d'autre part, assurer la prévention des actes délictueux au moyen de nombreuses surveillances effectuées de jour comme de nuit.

A titre d'exemple, les quelques chiffres ci-dessous donneront une idée sur l'importance de cette action.

En 1981, sur 150 crimes et délits, 300 ont vu leurs auteurs identifiés soit près de 50 %. 200 personnes ont ainsi été appréhendées et 49 présentées au Procureur de la République. Environ 3.000 heures ont été consacrées uniquement à la surveillance.

Cela représente un travail énorme si l'on considère que la Brigade assure également de nombreuses autres missions (police de la route, police administrative, police militaire, etc...).

Afin de mieux assurer la tranquillité publique, la Gendarmerie a dernièrement pris diverses mesures qui se concrétisent principalement par :

— l'augmentation de l'effectif de la Brigade qui est dès maintenant de 11 sous-officiers au lieu de 8 jusqu'alors ;
— l'implantation d'un P.S.I.G. (Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie) composé de 9 sous-officiers et de 9 gendarmes-auxiliaires qui, bien que destiné à être employé sur l'ensemble de la Compagnie de Givors, assurera, par son implantation à Brignais, une surveillance accrue de cette commune.

Mais tous ces efforts déployés ne pourront véritablement aboutir que si la population elle-même se sent concernée et n'hésite pas à nous apporter son aide. Comment? En nous faisant part de ce que voyez et qui vous semble anormal, en nous communiquant le maximum de renseignements, même ceux qui vous paraissent les plus anodins. La présence de cette voiture paraît-elle suspecte sur tel parking? relevons le numéro et communiquons-le à la Gendarmerie. Cet homme inconnu qui semble «tourner» autour d'une voiture, signalons-le à la Brigade qui viendra contrôler. Voilà le genre d'action qui doit devenir un réflexe pour tous. Notre personnel a toujours répondu et répondra toujours à vos appels. Chaque jour vous voyez des Gendarmes dans votre commune, n'hésitez pas à leur confier cette «petite chose» que vous avez remarquée. Vous pouvez aussi venir nous trouver dans nos locaux qui, rappelons-le se trouvent à la Compassion, 10, rue des Quatre-Saisons. Vous pouvez également nous téléphoner et, à ce sujet, il faut se souvenir qu'il vous suffit de former le «17» sur votre cadran pour nous obtenir rapidement.

Ainsi, grâce à votre participation, nous pourrons encore mieux lutter contre ce fléau qui, chaque jour fait de nouvelles victimes.

Adjudant RAGUIN,
Commandant la Brigade de Brignais.

Le Centre Médico-Social

Le personnel du centre médico-social a été mis en place à Brignais par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Rhône. Il se compose de trois assistantes sociales, d'une infirmière et d'une secrétaire qui travaillent de façon permanente sur la commune. Deux médecins viennent assurer les consultations.

Cette équipe est implantée dans un local aménagé par la commune.

Le centre est ouvert de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. L'accueil est assuré par Mme PEREZ, secrétaire.

Les assistantes sociales sont à la disposition de la population lors de leurs permanences et sur rendez-vous, pour un conseil, une information, des renseignements sur la garde des enfants, la législation sociale...

— lundi de 14 h. 30 à 16 h. 30 : Mlle GAMBIN.
— mardi de 9 h. à 11 h. 30 : Mme HEZARD.
— mardi de 13 h. 30 à 16 h. : Mme LAPERRIERE.
— mercredi de 9 h. à 11 h. 30 : Mlle GAMBIN.

Les consultations préventives ont lieu sur rendez-vous :

- les nourrissons (0 à 2 ans) :
1^{er} jeudi du mois, après-midi
2^e jeudi du mois, matin
3^e jeudi du mois, matin + après-midi
4^e jeudi du mois, matin.
- les grands enfants (2 à 6 ans) : 1^{er} jeudi matin du mois
- les bilans de santé (pour les enfants de 3 ans scolarisés)
- les assistantes maternelles (une fois par mois)
- les séances de vaccinations : 3^e mercredi matin du mois.

Mme DEVERS, l'infirmière, présente lors des activités médicales, est également disponible lors de sa permanence, le mardi de 14 h. à 16 h., pour conseils et informations sur le plan sanitaire.



Les dernières séances publiques du Conseil Municipal

• Séance publique du 4 novembre 1981.

- Règlement des créances atteintes par la déchéance quadriennale.
- Vote de subventions au titre de 1981
A la nouvelle association Brignais-Animation : 10.000 F.
A l'Association Amicale du Personnel Municipal : 3.600 F
- Accord pour l'extension de la carrière de sable et de gravier à Millery et pour l'enquête publique.

• Séance publique du 18 décembre 1981.

- Plan d'occupation des sols de Brignais.
- Modification des statuts du S.I.G.E.R.L.Y.
- Acquisition à l'amiable pour l'aménagement du chemin de la Petite Côte dont le propriétaire est M. BOST.
- Convention de location de locaux destinés au fonctionnement d'un centre médico-social, allée des Cèdres.
- Demande de subvention au Conseil Général pour les travaux d'agrandissement du cimetière.
- Demande de subvention au Conseil Général pour la construction d'un bâtiment à usage de vestiaire et de logement de gardien au stade Pierre Minssieux.
- Approbation d'un contrat de prêt du Département d'un montant de 67.826 F destiné à financer la construction de deux courts de tennis.
- Révision triennale de l'indemnité de gestion versée au Receveur Municipal.
- Classement des quatre projets présentés lors du concours d'architectes ayant pour thème l'avant-projet-sommaire du centre médico-social et culturel.
- Approbation du nouveau cahier des charges pour la concession de l'exploitation du bar-restaurant de la piscine d'été.
- Autorisation de défendre la Commune par Maître BONNARD.

• Séance publique du 22 janvier 1982.

- Acceptation du legs JANDAURECK.
- Mise à l'enquête publique du projet de classement dans la voirie communale des voies du lotissement «Le champ des grillons».
- Prise en charge par la commune du loyer de M. PARISOT, gardien de police municipal en contrepartie des astreintes inhérentes à sa fonction.
- Révision des tarifs d'entrée à la piscine.
- Mise en place de la semaine de 39 heures pour le personnel, fermeture des bureaux de la Mairie à 16 heures le vendredi.
- Contribution de la commune aux charges du S.I.G.E.R.L.Y. pour 1982 : 122.933 F.
- Vote d'une subvention de 300 F par an et par enfant inscrit dans les écoles privées de la commune. Démission de MM. PIERREFEU, TISSOT, puis de M. PERRIER.
- Réalisation d'un emprunt de 770.000 F auprès de la C.D.C. pour financer la première tranche des travaux d'assainissement de la zone sud.

• Séance publique du 4 février 1982.

- Construction du bâtiment-vestiaire du complexe sportif P. MINSSIEUX : accord du Conseil pour les résultats de l'appel d'offres, pour l'engagement des travaux et pour l'inscription d'une somme de 1.400.000 F sur le Budget Primitif 1982.
- Demande d'une subvention de 120.000 F au Conseil Général pour cette construction.
- Assainissement zone sud - Marché négocié avec l'entreprise BOURDIN-CHAUSSE.
- Demande du concours de la D.D.E. pour les travaux d'assainissement de la zone sud.
- Participation de la commune aux sorties scolaires et arbres de Noël des Ecoles Publiques. 32 F pour chaque enfant du primaire et 23 F pour la maternelle avec 200 g de papillotes.
- Acomptes sur subventions : un acompte de 50.000 F est accordé au Centre Social - un acompte de 10.000 F est accordé à Brignais-Animation.
- Réfection du chemin des Basses-Vallières; marché négocié avec l'entreprise C.L.G.B.
- Acquisition à l'amiable d'une parcelle de terrain appartenant à Mme VALANCOGNE Denise pour aménagement du chemin du Bonnet (VC. 6).
- Acquisition à l'amiable d'une parcelle de terrain appartenant à M. Robert DEMAIL pour l'élargissement du CD. 42 (chemin du Puizat) et du CR. 14 (chemin du Champ du Mont).

• Séance publique du 4 mars 1982.

- Désaccord du Conseil pour les fermetures de classes envisagées.
- Vote des crédits pour les fournitures scolaires des établissements d'Enseignement Public pour 1982 :
140 F par élève dans les écoles primaires,
110 F par élève dans les maternelles,
415 F pour les acquisitions de matériel pédagogique,
1.680 F pour la classe d'initiation de J. MOULIN,
2.530 F pour le psychologue scolaire,
2.530 F pour le rééducateur en psycho-pédagogie,
2.530 F pour le rééducateur en psycho-motricité.

- Affectation du fonds scolaire 1980-1981 destiné au G.A.P.P. : achat de mobilier.
- Demande de subvention à l'Etat pour l'agrandissement du cimetière communal.
- Acquisition d'un terrain appartenant à M. MOSSIÈRE et Mme DESSENDE pour l'aménagement d'un terrain d'accueil pour les nomades.

• Séance publique du 25 mars 1982.

- Vote du Budget Primitif 1982.
- Vote des taux d'imposition.
- Assainissement zone sud première tranche de travaux d'un montant de 2.000.000 F
- Acquisition de la propriété DE MIJOLLA. Délégation au Maire afin de poursuivre les pourparlers pour une éventuelle acquisition à l'amiable.

LES FINANCES COMMUNALES

Dans le bulletin municipal n° 8, de juin 1981, nous avons examiné l'évolution du budget communal depuis 1977.

Le tout récent vote du Budget Primitif de 1982 par le Conseil Municipal permet d'actualiser l'étude de cette évolution.

Nous examinerons plus particulièrement les années 1979 à 1982, étant précisé que :

— pour 1981, les comptes définitifs ne sont pas arrêtés et que les indications propres à cet exercice sont susceptibles de légères variations,
— pour 1982, les chiffres ne portent que sur le budget **prévisionnel**.

Il nous paraît tout d'abord opportun de rappeler dans son intégralité, le budget de la Section de Fonctionnement voté pour 1982 (budget primitif).

RECETTES

Produits de l'exploitation	1.412.000,00
Produits domaniaux	256.000,00
Produits financiers	16.031,20
Recouvrements - Subventions	194.000,00
Dotation globale de fonctionnement	5.638.810,00
Impôts indirects	515.249,42
Contributions directes	10.972.634,00
	<hr/>
	19.004.724,62

DÉPENSES

Denrées et fournitures	861.700,00
Frais de personnel	6.225.000,00
Impôts et taxes	22.100,00
Travaux et services extérieurs	3.444.000,00
Participations et contingents	1.808.847,00
Allocations - Subventions	1.618.165,00
Frais de gestion générale	605.000,00
Frais financiers	2.391.188,42
Prélèvements pour les dépenses d'investissements	2.028.724,20
	<hr/>
	19.004.724,62

Dans ces chiffres ne sont pas compris :

— en recettes : l'excédent ordinaire reporté de l'exercice 1981;
— en dépenses : les restes à réaliser ou dépenses engagées à reporter.

La Commission des Finances a disséqué les éléments de ce budget pour les regrouper en secteurs d'actions concrètes :

A : activités sociales et culturelles.

B : ensemble des charges scolaires, soit pour les groupes Claudius Fournion, Auguste Simondon, Jean Moulin, André Lassagne :

1703	élèves en 1979
1594	élèves en 1980
1555	élèves en 1981
1477	élèves en 1982

(charges entièrement supportées par la commune)

auxquelles s'ajoute une participation aux frais de fonctionnement du C.E.S.

C : Suivi administratif

D : Voirie - Assainissement

E : Activités sportives

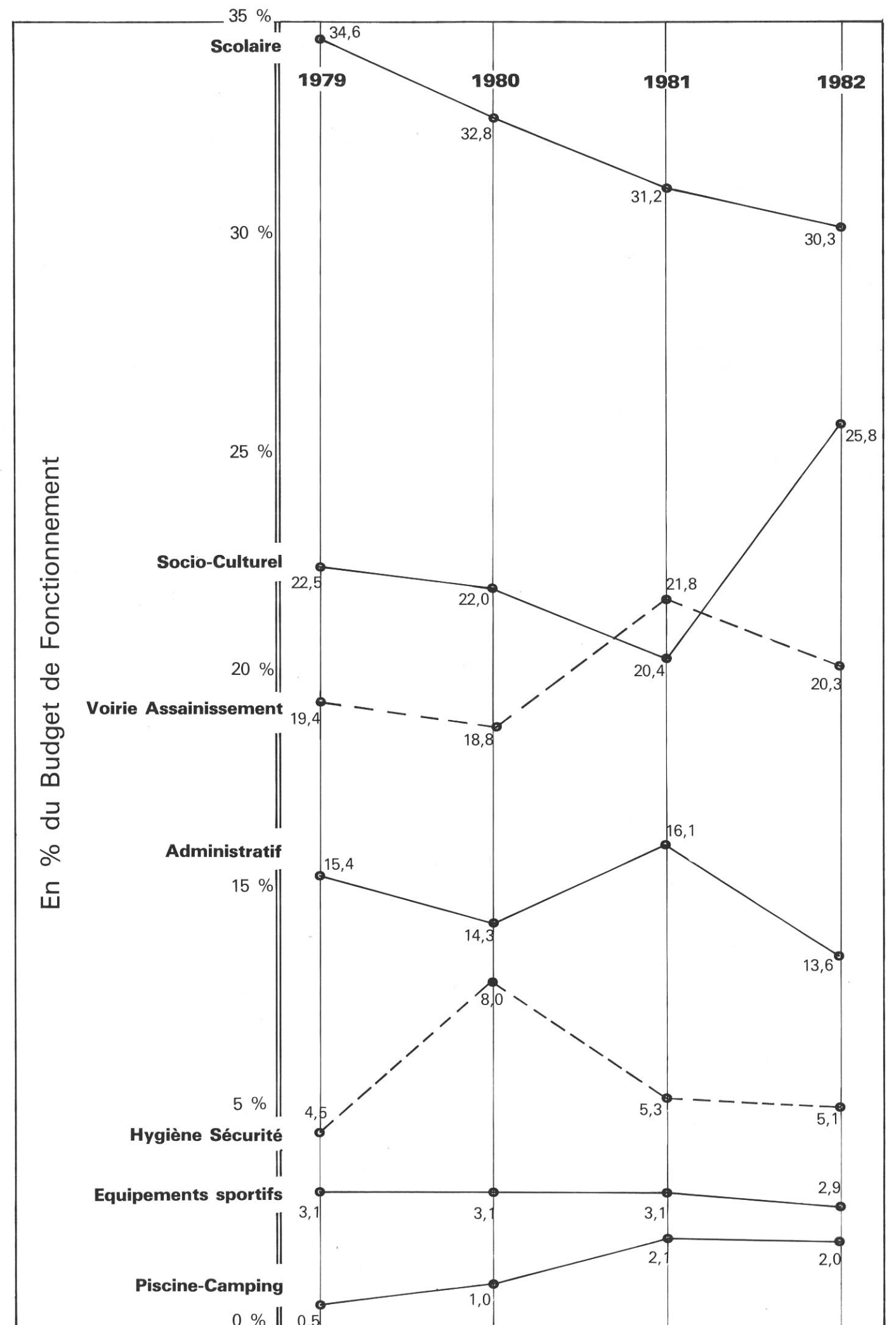
F : Piscine et camping

G : Hygiène sécurité (eau potable - gardes municipaux - protection incendie - cimetière).

Le graphique page suivante montre l'évolution, sur quatre ans, de la part restant à charge après déduction des recettes spécifiques (droits d'entrée à la piscine - redevance d'assainissement, etc.).

Le secteur « Activités Socio-Culturelles » comporte, entre autres, les subventions attribuées aux associations locales qui s'établissent ainsi dans le Budget Primitif 1982 :

Bureau d'Aide Sociale de Brignais	100.000,00
Foyer-Résidence pour personnes âgées « Les Arcades »	450.000,00
Association municipale des « Cheveux Blancs » de Brignais	17.000,00
Association amicale du Personnel communal de Brignais	289.000,00
Mutuelle Générale du Personnel des collectivités locales	9.305,00
Association Musicale de Brignais (Harmonie et Ecole de Musique)	204.200,00
Espérance et Vaillantes de Brignais	32.000,00
Association Sportive de Brignais	27.000,00
Amicale Laïque et Centre Culturel de Brignais	18.000,00
Guides et Scouts d'Europe - Section de Brignais	4.500,00
Club des Amis du Lundi de Brignais	2.100,00
Association Familiale de Brignais	4.500,00
5 ^e Société Mutualiste de St-Genis-Laval	500,00
Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud-Est	1.080,00
Centre Social et Socio-Culturel de Brignais	200.000,00
Association Rhodanienne de Sauveteurs et Secouristes (section de Brignais)	4.000,00
Association des Amis de la Bibliothèque Centrale de Prêt du Rhône	580,00
Journée Départementale de la Résistance	200,00
Conseil de Parents d'Elèves F.C.P.E. — Collège Jean Zay — pour sorties de ski	2.500,00
Association Sportive Pérousiennne de Brignais ..	3.500,00
Brignais-Accueil	1.200,00
Club de la Bonne Humeur de Brignais	3.500,00
Brignais-Animation	55.000,00
Association Française contre la Myopathie section du Rhône	1.000,00
Association Départementale Interdépartementale pour l'Aide Familiale (A.D.I.A.F.)	1.000,00
Association « Les Amis des Personnes Agées de l'Hôpital Jules-Courmont-Sainte-Eugénie de Saint-Genis-Laval	500,00
A.P.E.L.	75.000,00
Société des Amis de la Bibliothèque	2.500,00
	<hr/>
TOTAL	1.519.665,00



Outre les charges de **fonctionnement**, le budget prévoit chaque année divers **investissements**. Nous vous rappelons ci-dessous, les réalisations assumées depuis cinq ans (y compris les prévisions 1982).

	1978	1979	1980	1981	1982
Travaux de voirie et d'urbanisme	338.980	978.962	429.926	2.097.172	1.986.958
Travaux de voirie dans lotissement				155.653	34.346
Travaux d'assainissement	68.370	110.228	222.101	242.564	2.152.162
Travaux d'éclairage public	55.726	112.364	34.026	114.982	273.633
Solde des travaux de construction du Gymnase	1.232.062	7.689	4.887	5.390	
Grosses réparations à la Piscine	56.683	84.189	143.251	79.283	50.000
Travaux d'aménagements sportifs et construction de deux courts de tennis			762.131	532.794	74.000
Grosses réparations dans les bâtiments scolaires		169.773	18.200	75.262	60.538
Travaux de construction du L.E.P.*		209.172	2.801.815	1.052.177	75.000
Grosses réparations à la Mairie		19.839	114.080	76.680	50.000
Aménagement Maison SOMMER		63.495	265.701	11.446	85.779
Aménagement Maison GUTTON			42.593	202.753	
Grosses réparations Cimetière		79.216	33.456	6.087	
Acquisitions foncières		384.655	48.776	398.677	1.545.511
Acquisition terrain et bâtiment pour le L.E.P.*				1.650.000	
Aménagement local pour les Jeunes				416.922	
Travaux de construction d'une salle de réunion				1.091.780	
Travaux de construction d'un bâtiment vestiaires avec logement de gardien au Stade				19.136	1.464.040
Installation téléphonique de la Mairie				45.185	6.814
Travaux d'aménagement de jardins familiaux				85.645	
Travaux d'aménagement de terrains d'aventures				67.865	12.135
Frais d'étude Salle Polyvalente				30.000	15.000
Acquisition de matériel de transports		54.717	5.963	30.518	108.000
Grosses réparations bâtiments communaux			15.160	73.924	120.000
Travaux d'agrandissement du Cimetière					960.216
Travaux d'aménagement d'une aire de stationnement pour les « gens du voyage »					100.000
Travaux de construction d'un bloc sanitaire au groupe scolaire Claudius Fournion					70.000
	1.751.821	2.274.299	4.942.066	8.561.895	9.244.132

* Ces sommes atteignant un total de 5.788.164,00 F, après déduction de la subvention exceptionnelle de 2.500.000 F accordée par M. BARRE, ex-Premier Ministre, et comprenant tous les travaux supplémentaires et imprévus dont l'exécution s'est avérée absolument nécessaire au cours de la réalisation des travaux projetés ou prévus, représentent la participation obligatoire de la commune dans l'opération de reconstruction du L.E.P. Cette participation de 5.788.164,00 F a été ramenée pour la commune à un montant de 2.238.164,00 F suite à une subvention exceptionnelle du Conseil Général de 3.000.000,00 et d'une subvention supplémentaire de l'Etat de 550.000,00 F.

Ces réalisations ont été financées de la façon suivante :

	1978	1979	1980	1981	1982
Excédents reportés, ou prélèvements sur les recettes de fonctionnement, participations et recettes diverses (Taxe Locale d'Équipement - Fonds de Compensation, T.V.A., etc...)	68.766	867.864	3.230.790	3.201.574	4.111.856
Subventions de l'Etat ou du Département	229.234	586.614	6.000	2.499.045	1.165.000
Subvention globale d'équipement	253.821	253.821	317.276	317.276	317.276
Emprunts	1.200.000	566.000	1.388.000	2.544.000	3.650.000
	1.751.821	2.274.299	4.942.066	8.561.895	9.244.132

Ces chiffres, mieux que des commentaires, traduisent bien l'effort qui a été fait pour les investissements, surtout depuis l'année 1980. Cet effort sera poursuivi, afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans la réalisation des équipements collectifs qui s'avèrent encore nécessaires dans tous les domaines et qui chaque année, permettront à la population de mieux vivre à Brignais.

LA COMMISSION DES FINANCES.

Les services techniques

Vous êtes nombreux à utiliser les compétences ou l'aide des Services Techniques qui participent à la réalisation de toutes les questions d'Urbanisme, de Voirie, d'Assainissement et des Bâtiments Communaux.

Mais sans doute chacun d'entre vous n'a pas idée du nombre et de la variété des interventions effectuées par M. MOREL et ses collaborateurs en une année.

Nous avons pensé que pour mieux illustrer ce propos, il n'était pas superflu de dresser la liste des opérations effectuées en 1981, en excluant le quotidien bien sûr.

Michel THIERS.

GROUPES SCOLAIRES

Outre les élagages des arbres, les achats de mobiliers, citons pour chaque groupe :

1. CLAUDIUS FOURNION

Primaire : réfection en peinture de 2 classes préfabriquées (ST)
pose de revêtements dans le couloir central
réfection en peinture de 3 classes (par entreprise)
réfection couloir bâtiment côté LEP
pose de fluos couloir bâtiment côté LEP
réfection en peinture d'une classe préfabriquée (ST)
mise en conformité armoire électrique cuisine.

Restaurant : réfection des peintures (ST).

Logement : réfection en peinture des deux chambres appartement du directeur
réfection en peinture d'une chambre appartement de la directrice.

Maternelle : 1981 ; réfection en peinture de 2 classes (par entreprise)
fermeture du dessous de l'escalier de secours sanitaires : réfection des chasses d'eau
remplacement des toiles des rideaux extérieurs
installations de fluos dans classes et couloir.

réfection de l'enrobé dans la cour.

2. ANDRÉ LASSAGNE

Logements : réfection en peinture de l'appartement de direction
réfection en peinture de la cuisine et du cellier d'un appartement de fonction.

Primaire : installation d'un poste d'eau chaude au rez-de-chaussée
réfection en peinture de 3 classes (par entreprise)
réfection en peinture des menuiseries extérieures
réfection en peinture du bureau de la directrice (ST) + pièce attenante (par entreprise)
achat de mobilier.

Maternelle : cour : création de deux bacs à sable et aménagement de jeux de cour
réfection peinture d'une classe (ST)
réfection peinture des menuiseries extérieures (ST)
installation de néons dans le dégagement.

3. JEAN MOULIN

Logements : réfection en peinture de 2 appartements de fonction (ST)

Primaire : réfection en peinture des menuiseries extérieures du rez-de-chaussée



► Les services techniques (suite)

cloisonnement du cabinet médical pour isoler le bureau de la psychologue et peinture
installation d'un point d'eau dans le préfabriqué du R.P.P.
mise en conformité des installations électriques
réfection en peinture de 6 classes (par entreprise)
sous garantie décennale, reprise de l'étanchéité des terrasses.

GAPP : pose de rampe protection escaliers
pose d'un évier, d'une moquette, d'un tableau, d'un espalier
achat présentoir bibliothèque
classeurs, chevalets, tables, etc...

Restaurant : travaux d'insonorisation.

Maternelle : 1981 : réfection en peinture de 2 classes + dégagement (par entreprise)
agrandissement de la cour avec partie gazon (entreprise)
installation de fluos dans dégagement.

4. SIMONDON.

réfection en peinture du couloir et bureau de direction et de la classe du directeur (ST)
préau fermé : réfection en peinture des sanitaires et pose de carrelage
réfection sol préau et pose revêtement de sol taralay,
mise en place de châssis vitrés
remplacement des toiles des stores extérieurs bâtiments préfabriqués (par entreprise)

Au Complexe Sportif :

construction d'une salle polyvalente (type Pitance) et d'un patio.



A la Mairie :

aménagement du 1^{er} et 2^e étage en bureaux et archives
réfection complète des locaux du rez-de-chaussée.

Au Local des Jeunes :

construction et aménagement de l'extérieur.

Le LEP :

participation à la reconstruction du LEP; aux aménagements extérieurs.

La Halte-Garderie «Les Pérouses» :

aménagement d'un appartement en halte-garderie.

A l'immeuble 143 rue Général-de-Gaulle :

aménagement du rez-de-chaussée : bibliothèque = 67 m², salle de réunions = 41 m², local de la médecine du travail = 9 m²
aménagement du 1^{er} étage : accueil = 20 m², 3 salles polyvalentes de : 23 m², 29 m² et 43 m², toilettes, rangement
réfection de la toiture du hangar 17 rue Simondon.

TERRAINS ET DIVERS

Remise en état du passage Grillon, entre Janicu et Fournion.

Rue Simondon : installation de deux feux clignotants.
Création d'un square et de 8 jeux de boules rue Bovier-Lapierre (ex-propriété Sommer).

Aménagement de 2 terrains d'aventure (Garel et Pérouses).

Aménagement de jardins familiaux quartier des Pérouses.

Aménagement d'un terrain de football quartier des Pérouses.

Construction de 2 courts de tennis au Complexe Sportif.

Constitution de l'A.P.S. (Avant-Projet-Sommaire) du futur Complexe Socio-Educatif).

VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

Démolition du bâtiment ROSSI et élargissement de la rue du Bief.

Élargissement du boulevard périphérique à l'angle du boulevard Lassagne.

Rue de Conchin (revêtement de chaussée en enrobé avec caniveau central).

Parking des Chapeliers revêtement en enrobé.

Chemin des Aigais (2^e partie) revêtement de la chaussée en enrobé.

Chemin de la Piscine, revêtement de la chaussée en enrobé.

Montée de la Côte (élargissement Chenevier).

Chemin de Janicu, élargissement et revêtement de chaussée en enrobé.

Chemin des Acacias et des Collonges, revêtement de chaussée en enrobé.

Chemin des Basses-Vallières, pose d'un tronçon d'égout EP, élargissement et revêtement chaussée à 10 ml en enrobé.

Chemin de la Colonne, revêtement de la chaussée en enrobé.

Chemin de la Petite Côte, élargissement à 8 ml, création d'une plateforme de retournement, revêtement de chaussée en enrobé.

Aménagement d'un parking au jardin public.

Création d'une voie impasse du Château Rouge (confection de chaussée, égout, EU.EP et canalisation eau).

Construction d'une tranche d'égout chemin du Bonnet.

Construction d'une tranche d'égout CD. 25.

Busage du fossé (impasse vers l'avenue de la Gare).

Création d'une voie : allée du LEP ; élargissement, revêtement de la chaussée en enrobé.

Chemin des Alouettes : revêtement de la chaussée en enrobé.

Aménagement du carrefour CD. 127 et RN. 86 ; revêtement de la chaussée en enrobé, reprise des trottoirs.

Élargissement du passage à niveau sur le CD. 127 (avec la DDE).

Aménagement du carrefour CD. 42 et RN. 86 (avec la DDE).

Achat de terrain et élargissement propriété GUERPEL.

Revêtement en enrobé de la chaussée du carrefour.

Élargissement rue Bovier-Lapierre (ex-propriété SOMMER) et carrefour rue du Presbytère).

Place du 8-Mai-1945 : réfection du mur côté Nord.

Reprise des enrobés aux emplacements de forains côté Sud.

Chemin du Bonnet : élargissement première tranche, face au boulevard des Ecureuils.

Pose d'un stop rue des Tasses.

Mise en sens unique chemin de la Fonderie.

G. MOREL.

ASSOCIATION DES VEUVES CIVILES CHEFS DE FAMILLE

Cette association, créée en 1949, a pour but de venir en aide aux veuves, par des renseignements sociaux, juridiques, fiscaux, par un soutien moral. Une permanence se tient à Lyon, 33, place Bellecour, 69002 Lyon, tél. 842.63.62,

du lundi au vendredi de 13 h. 30 à 18 h.,
le deuxième samedi du mois de 9 h. à 11 h. 30, ou sur rendez-vous.



Pourquoi avoir construit une salle de réunions au Gymnase Municipal ?

Cette question a déjà été posée, naïvement sans doute, par certains et quelques précisions seront utiles. On pourrait de bon droit, s'étonner que seulement trois ans après la mise en service du gymnase en février 1978, il soit nécessaire de le modifier et de l'agrandir.

En fait, la réalisation d'une «salle de réunions», ce dernier terme, devant être pris au sens le plus large, répondait à deux objectifs différents mais complémentaires.

Tout d'abord, cette salle d'environ 700 m², présentée brièvement dans le bulletin municipal n° 9 de novembre 1981, devait donner aux associations locales des facilités pour organiser des «réunions» qu'elles soient dansantes, distractives, culturelles, voir gastronomiques... toutes ces activités ne pouvaient jusqu'alors être envisagées à Brignais, du fait même du manque de salle assez vaste pour cela.

En deuxième lieu, accoler cette salle au gymnase facilitait les travaux de construction, agrandissant l'ensemble même et donnait une plus grande souplesse d'utilisation par la spécialisation des diverses salles.

Ainsi, depuis l'automne 81, le gymnase proprement dit est réservé aux sports dits collectifs, basket-ball, volley-ball et en scolaire seulement, hand-ball. La nouvelle «salle de réunions» sert à la gymnastique, au tennis de table, à l'athlétisme (pour les sauts en particulier). Enfin, la salle annexe sert au judo et à la musculation. En utilisation exclusivement sportive la salle de réunions est utilisée dans la journée par les scolaires (28 h par semaine) et le soir après 17 h. par les sociétés locales (20 à 22 h par semaine).

En ce qui concerne les autres utilisations, un relevé du programme allant d'octobre 81 à juin 82 donne d'utiles indications quant à l'intérêt de cette construction.

A la fin de cette période, auront été organisées par les sociétés locales, en plus de ce qui vient d'être dit, dix soirées dansantes, un arbre de Noël, trois conférences, deux concerts, deux assemblées générales, un loto, deux soirées choucroute et quatre manifestations diverses.

Cette énumération permet de penser que le but recherché a été atteint puisque les associations de Brignais ont eu l'occasion de rassembler leurs adhérents et amis en améliorant la vie associative et espérons-le... leur trésorerie!

J. DARFEUILLE.

Gymnase Municipal dégradations et vols

Depuis plusieurs semaines, nous avons pu constater que les dégradations étaient de plus en plus fréquentes, aussi bien sur le matériel que sur les bâtiments.

A cela, il faut ajouter le vol des produits pharmaceutiques trois fois de suite.

Il est indispensable de prendre immédiatement des dispositions vis-à-vis de toutes les sociétés et associations utilisatrices de ces bâtiments, de les mettre en garde sur le respect des installations et du règlement.

Les utilisations des salles pour chaque manifestation ou entraînement se feront obligatoirement en présence d'un responsable de la société ou association organisatrice.

Des contrôles seront effectués très régulièrement. Les sociétés ou associations qui ne respecteront pas ces nouvelles dispositions seront sanctionnées.

Les sanctions pourront aller jusqu'à la suppression des utilisations des salles pour un certain temps.

Le Maire, **M. THIERS.**

Extension du cimetière municipal

L'extension du cimetière municipal porte sur la création de 1.140 concessions sur un terrain situé en contre-bas du cimetière existant.

Il s'agit d'un terrain appartenant anciennement à Mme VERMOREL. Un passage de 4 ml a été acheté à Mme FILLON le long du cimetière existant pour donner accès au nouveau cimetière.

Le coût total des travaux d'aménagement est évalué à 942.295 F TTC, clôture comprise. Il est subventionné par le Conseil Général pour un montant de 120.000 F. Nous avons engagé également des démarches afin d'obtenir une aide de l'Etat.

Un appel d'offres a été lancé. Nous pensons pouvoir entreprendre les travaux début mai.

M. MASSON.

P.O.S.

Il devrait être approuvé en mai, car il est actuellement à la signature de Monsieur le Préfet.

Construction d'un bâtiment vestiaires-logement de gardien au complexe sportif

L'aspect du complexe sportif Pierre MINSSIEUX a bien changé au cours des cinq dernières années avec la réalisation de nouvelles installations (gymnase, tennis, salle de réunions...). Le développement simultané du nombre de pratiquants faisait apparaître d'une façon très nette, l'insuffisance des vestiaires du stade qui, rappelons-le, ont été construits dans les années 60.

A cette époque, Brignais comptait moins de 5.000 habitants et l'A.S. Brignais Football pratiquement seule utilisatrice, alignait seulement quatre ou cinq équipes (contre douze en 1982).

La nécessité d'avoir aussi sur place un gardien pouvant assurer la maintenance et la surveillance des installations, a conduit le Conseil Municipal à décider de la construction d'un bâtiment regroupant vestiaires et logement de fonction.

Cette nouvelle construction sera implantée à l'entrée Ouest du complexe, entre tennis et stade. Elle regroupera :

- a) en sous-sol la chaufferie et les réserves pour rangement et stockage de matériel;
- b) au niveau 0, les vestiaires au nombre de 5, les vestiaires d'arbitres, le tout avec douches et sanitaires correspondants, un bureau infirmerie et une salle de réunions pour les sociétés de 45 m²;
- c) au niveau +1, le logement de gardien de type F4 d'une surface de 96 m².

La surface totale sur trois niveaux est de 460 m².

Les travaux ont débuté au mois de mars et devraient être terminés en octobre 82.

J. DARFEUILLE.

Commission d'Urbanisme

La Commission d'Urbanisme s'est réunie toutes les trois semaines afin d'examiner différents dossiers :

- 6 demandes de lotissements pour 50 lots.
- 12 demandes de permis modificatifs en zone industrielle.
- 4 demandes de permis présentés par la commune : L.E.P. - local des jeunes - salle de réunions - bâtiment vestiaires et logement de gardien.
- 1 demande de permis de démolir : immeuble ROSSI.
- 2 demandes de permis en zone agricole : un refusé, un autre en cours.
- 51 demandes de permis modificatifs ou agrandissements pour des particuliers.
- 24 demandes de permis de construire dans des lotissements déjà acceptés.
- 4 demandes de permis de construire individuels.

Il reste encore certains lots non construits dans des lotissements accordés avant 1980.

A. MOSSIÈRE.



«Enfin l'aménagement du C.D. 25 Route de Soucieu, est terminé !...»

Mieux qu'un historique fastidieux, nous pensons qu'il est préférable de reproduire ci-dessous la lettre que nous avons reçue de Monsieur l'Ingénieur de Subdivision en décembre dernier, rappelant les grandes lignes de ce dossier dont le coût a été entièrement supporté par le Département :

Mornant, le 30 novembre 1981.

« Monsieur le Maire,

Ainsi que vous l'avez constaté, nous avons enfin terminé les travaux de rectification du CD. 25, face à l'immeuble des Jonquilles.

Je vous retrace rapidement l'historique de ce dossier :

- En 1972 et 1973, la Société Coopérative d'H.L.M. « Clair Logis » procède à la construction de deux groupes d'immeubles. Conformément au code de l'urbanisme, des cessions gratuites de terrains sont faites au profit du Département afin de rectifier le tracé du CD. 25.

- Notre service procède à l'étude technique de ces travaux dans le courant de l'année 1973.

- Une première tranche de travaux réalisée en 1975 entre la RN. 86 et le futur périphérique.

- La deuxième tranche, face aux immeubles et plus à l'Ouest a été retardée en raison des difficultés rencontrées pour acquérir certains terrains. La Déclaration d'Utilité Publique a été prononcée en 1978 et l'expropriation des derniers terrains effectuée en 1980.

- Les travaux de terrassement généraux et de confection de la fondation de chaussée ont été réalisés par les moyens propres de la Direction Départementale de l'Équipement, ce qui a permis de réduire la dépense en travaux à l'entreprise à 450.000 F.

- La longueur de voie nouvelle est de 500 mètres.

RÉSULTATS OBTENUS :

- portion de route neuve
- rayons de courbure en plans plus grands
- plus grande largeur de chaussée
- bonne visibilité de sortie des parkings
- délaissés de l'ancienne chaussée offrant des espaces libres aux habitants du quartier.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses et dévouées.

L'Ingénieur des T.P.E., P. LAVAL.»

Une nouvelle association vient d'établir son siège en notre commune. Il s'agit de :

«LA RANDONNÉE SANS BORNES»

dont le but est de développer la pratique de la randonnée en dehors de tout esprit de compétition.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser au Président : M. Jean-Marc MATHEY, rue des Ronzières, 69530 BRIGNAIS, tél. 805.54.86 ou 250.15.19.

RENSEIGNEMENTS UTILES

VOUS CHERCHEZ...	TÉL.	ADRESSE	RENSEIGNEMENTS DIVERS
POMPIERS	18		
POLICE SECOURS	17		
GENDARMERIE			
BRIDAGE TERRITORIALE	805.18.42	La Compassion	
BRIGADE MOTORISÉE	805.10.25	La Compassion	
CENTRE ANTI-POISON	854.14.14		
AMBULANCES			
COPEAUX	805.20.57	7, rue Colonel-Guillaud, BRIGNAIS	
LEVEQUE	805.24.56	29, Le Garel	
MÉDECINS			
BERTHIER	805.05.30	209, rue Général-de-Gaulle, BRIGNAIS	
GENTIL-BECOZ	805.13.51	16, rue Colonel-Guillaud, BRIGNAIS	
GLENAT	805.25.87	4, allée des Marguerites, BRIGNAIS	
NICHIL	805.23.53	150, rue Général-de-Gaulle, BRIGNAIS	
NOEL-PERRIER	805.20.20	10, rue des Rouliers, BRIGNAIS	
RAYMOND	805.50.99	31, rue Garel, BRIGNAIS	
INFIRMIÈRES			
Mme BRAND	805.24.39	La Jamayère, BRIGNAIS	
Mmes LATTIER et VALLON	805.04.08	148, rue Général-de-Gaulle, BRIGNAIS	
DENTISTES			
CHANTREAU - EVRARD - PARTHIOT	805.13.26	Place des Terreaux, BRIGNAIS	
PLANTIN - SEBE	805.31.27	4, rue des Chapeliers, BRIGNAIS	
ORTHOPHONISTE			
DESOCHÉ	805.30.54	80, rue Général-de-Gaulle, BRIGNAIS	
KINÉSITHÉRAPEUTES			
GAYRAUD - VALARCHE	805.19.13	56, rue de Ronde, BRIGNAIS	
EMILIO - PETIT	805.10.70	152, rue Général-de-Gaulle, BRIGNAIS	
PHARMACIES			
LOMBARD	805.20.33	4, place des Terreaux, BRIGNAIS	
REYNAUD	805.25.12	13, place Gamboni, BRIGNAIS	
THOMAS	805.14.16	65, rue Général-de-Gaulle, BRIGNAIS	
LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES			
DUVERNEUIL	805.53.51	11, rue Colonel-Guillaud, BRIGNAIS	
VÉTÉRINAIRE			
LEVRAT	805.13.14	4, rue Général-de-Gaulle, BRIGNAIS	
POMPES FUNÉBRES	851.30.03	171, Grande-Rue, OULLINS	
MONSIEUR LE CURÉ	805.20.48	1, avenue de Verdun, BRIGNAIS	
S.O.S. AMITIÉ	829.88.88 885.33.33		
S.O.S. PERSONNES AGÉES	805.15.11	Mairie de BRIGNAIS	
NOTAIRE			
Maître RONNAUX-BARON	805.12.31	Route de la Côte, BRIGNAIS	
AVOCATS			
CHIRCOP - VALLEROTONDA	805.54.35	116, avenue Général-de-Gaulle, BRIGNAIS	
ÉLECTRICITÉ DE FRANCE - DÉPANNAGE	873.08.37		
EAUX (service des) S.D.E.I.	805.13.08	17, rue du Moulin, BRIGNAIS	
CENTRE RÉGION D'INFORMATION ROUTIÈRE	854.33.33		
MAIRIE	805.15.11	Place Gamboni, BRIGNAIS	Heures d'ouverture au public : lundi : 13 h. à 16 h. 45 mardi, mercredi, jeudi : 8 h. à 12 h. - 13 h. à 16 h. 45 vendredi 8 à 12 h - 13 h à 16 h 45 samedi matin 8 h. à 12 h.
CENTRE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ...	871.70.69		
IMPOTS ET TAXES			
• renseignements sur calcul de l'impôt • demande de dégrèvements • formulaires de déclarations	863.24.34	CENTRE DES IMPOTS DE LYON GIVORS Cité Administrative de la Part-Dieu 165, rue Garibaldi - B.P. 3164 69401 LYON CEDEX 03	Heures d'ouverture : lundi : 9 h. à 11 h. 30 jeudi : 13 h. 45 à 16 h. 15
IMPOTS ET TAXES			
pour payer : l'impôt sur le revenu l'impôt sur les sociétés les taxes foncières la taxe d'habitation la taxe professionnelle	856.35.01	PERCEPTION DE ST-GENIS-LAVAL 9, rue Pierre-Penel 69230 ST-GENIS-LAVAL C.C.P. LYON 9003.27 P LYON	Heures d'ouverture : du lundi au vendredi : 8 h. à 12 h. - 13 h. à 16 h. 30

VOUS CHERCHEZ...	TÉL.	ADRESSE	RENSEIGNEMENTS DIVERS
ENREGISTREMENT - CHIFFRE D'AFFAIRES pour payer : les droits d'enregistrement les taxes sur le chiffre d'affaires	863.24.12	RECETTE PRINCIPALE DE LYON GIVORS Cité Administrative de la Part-Dieu 165, rue Garibaldi - B.P. 3171 69401 LYON CEDEX 03 C.C.P. 9012-28 U LYON	Heures d'ouverture : du lundi au vendredi : 8 h. 45 à 12 h. 14 h. à 16 h. 15
BAIL - VIGNETTE AUTO - BOISSONS pour payer le droit de bail pour acheter la vignette auto pour acheter des timbres fiscaux pour obtenir des titres de mouvements pour payer les droits sur les alcools, licences et spectacles	873.12.80	RECETTE LOCALE DE GIVORS 14, rue J.-Lignonnet 69700 GIVORS C.C.P. 9010-23 W LYON	Heures d'ouverture : du lundi au vendredi : 8 h. à 12 h. - 14 h. à 17 h. 15
PUBLICITÉ FONCIÈRE - IMMEUBLES pour présenter des actes à la formalité, et payer les droits correspondants pour obtenir tous renseignements sur la situation juridique des immeubles	863.27.26	CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES DE LYON 4 ^e bureau Cité Administrative de la Part-Dieu 165, rue Garibaldi - B.P. 3121 69401 LYON CEDEX 03	Heures d'ouverture : du lundi au vendredi : 8 h. 45 à 12 h. 14 h. à 16 h. 15
PROPRIÉTÉ BATIES ET NON BATIES pour connaître les caractéristiques d'une parcelle, obtenir un extrait cadastral, observations sur taxes foncières	863.33.00	CENTRE DES IMPOTS FONCIERS LYON EXTÉRIEUR Cité Administrative de la Part-Dieu 165, rue Garibaldi - B.P. 3195 69401 LYON CEDEX 03	Heures d'ouverture : du lundi au vendredi : 9 h. à 11 h. 30 13 h. 45 à 16 h. 15
CONCURRENCE - CONSOMMATION pour obtenir renseignements sur prix, etc.	842.17.17	DIRECTION RÉGIONALE CONCURR. ET CONSOMM. 41, rue Sala - 69002 LYON	Réception sur rendez-vous
DOUANES	870.17.31	Chemin du Charbonnier, VÉNISSIEUX	du lundi au vendredi de 8 à 18 h.

Une nouvelle activité culturelle va voir le jour à Brignais, il s'agit de :

«Rencontres d'Arts Graphiques et Plastiques»



**CRÉATION DE
RENCONTRES
D'ARTS
GRAPHIQUES
ET PLASTIQUES.
A
BRIGNAIS**

La Municipalité a décidé de mettre à la disposition d'un animateur bénévole, spécialisé dans les arts graphiques, M. FLEURY, la maison léguée par M. JAN-DAURECK, récemment décédé.

Toutes les personnes ressentant un besoin de création, artistes en herbe, artistes qui s'ignorent, ou tout simplement curieuses d'en savoir plus sur certaines techniques d'expression, pourront trouver au sein de cet atelier le programme d'initiation suivant :

- **Dessin** : vision schématique, entraînement manuel, composition, perspective, etc...
- **Techniques de la peinture** : aquarelle, gouache, pastel, peinture à l'huile.
- **Modelage et sculpture**.
- Gravure et techniques de l'impression.
- Graphisme : les logotypes, pictogrammes et monogrammes. La lettre et son dessin. L'adaptation et la recherche graphique.

Par la suite, il est même envisagé d'organiser des stages aux arts appliqués dans les disciplines suivantes :

- **l'émail et la céramique**
- **le vitrail classique**
- **le vitrail en dalle de verre éclaté**
- **le métal repoussé**
- **la mosaïque.**

Ces différentes activités se développent au fur et à mesure des besoins exprimés par les habitants de la commune et en fonction de l'intérêt qu'ils y porteront.

Destinés à des participants de tous âges, ces activités de loisirs permettront peut-être à des personnes qui n'ont pas encore découvert leur vocation, de faire naître en elles un intérêt pour des métiers techniques et artistiques auxquels elles n'avaient pas pensé.

Renseignements pratiques : en Mairie, tél. 805.15.11.

A propos de la déviation A. 45

Depuis le 10 mars dernier, la dernière partie de la déviation A. 45 est ouverte à la circulation, permettant de relier les Sept-Chemins à Lyon sans traverser d'agglomérations. En effet, l'A. 45 rejoint à Pierre-Bénite l'autoroute A. 7 en évitant les centres de Brignais, St-Genis, Oullins, en permettant un gain de temps très appréciable sur ce parcours. Personne n'ignore qu'un premier projet de déviation avait été proposé à la Municipalité qui s'y était opposée; elle devait emprunter la RN. 86 et passer devant les H.L.M. des Pérouses (avec toutes les nuisances que l'on connaît), pour rejoindre la RN. 86 au sud de Brignais.

En 1977, nous sommes intervenus auprès de M. le Préfet du Rhône, de M. le Président du Conseil Général et de M. le Directeur Départemental de l'Équipement pour modifier ce tracé, en contournant Brignais à l'Est, le plus près possible de St-Genis-Laval avec un raccordement au sud des Sept-Chemins.

En mai 1977, une réunion importante avec tous les élus responsables et concernés a eu lieu sur le terrain. Une proposition ne retenant qu'une partie de nos idées a été faite, mais l'essentiel était sauvegardé : le contournement Est éviterait l'agglomération et le quartier des Pérouses conserverait sa tranquillité.

Depuis, nous n'avons cessé d'intervenir auprès de tous les responsables, Ministère compris afin que l'A. 45 et la déviation soient réalisées simultanément, et, c'est grâce à la compréhension du Conseil Général qui a accepté d'avancer les fonds de l'État que la soudure a pu être faite. Toutes ces démarches n'ont cependant pas permis de combler le retard entre les réalisations des deux parties de l'ensemble; il s'ensuivait un décalage de six mois : octobre 81, mars 82.

Début 1981, nous avons rencontré MM. TRACOU, Secrétaire Général de la Préfecture, PORTIGLIA, Directeur Départemental de l'Équipement et DE DINECHIN, Ingénieur en Chef, Directeur Adjoint. Nous avons déploré une fois de plus la non simultanée des travaux et j'ai attiré l'attention sur le surcroît de trafic qu'allait supporter Brignais si on envisageait l'ouverture dans les deux sens St-Genis-Laval, Brignais.

Après discussion, on nous a proposé de n'ouvrir la circulation que dans le sens Brignais-St-Genis. Nous avons vivement insisté sur la nécessité de faire procéder à l'amélioration du CD. 127 ainsi que du carrefour CD. 127 / RN. 86 et surtout du carrefour RN. 86 / CD. 42, en demandant la réalisation de ces aménagements avant toute mise en service de l'A. 45.

Mi-octobre, les travaux concernant ces deux carrefours ont été réalisés par les services de la D.D.E. ainsi que la réfection de la RN. 86 entre ces carrefours. Le 30 novembre 1981, nous avons reçu MM. CHARVIN et BUCHAILLE de la D.D.E. afin de leur exposer les problèmes importants de circulation au carrefour RN. 86 / CD. 42 et de leur demander l'installation urgente de feux tricolores à cet endroit. Nous leur avons fait part à cette occasion, de la nécessité de conserver une entrée et une sortie sur l'A. 45 à la hauteur du CD. 127 tant que le doublement du CD. 42 par la liaison Nord-Sud ne sera pas mis en service.

En effet, la zone industrielle n'est plus desservie par l'A. 45 et de nombreux poids lourds sont obligés de traverser Brignais ce qui n'améliore en rien la situation intérieure et accélère la dégradation des voiries communales. De même, les habitants de Brignais s'ils veulent se rendre à Lyon en empruntant l'A. 45, doivent y accéder par les Sept Chemins (avec les dangers que comporte le carrefour d'accès) ou par les Basses-Barolles, donc dans un sens comme dans l'autre, ils traversent encore Brignais.

Faisant référence aux remarques des industriels de notre commune émises au cours de la réunion du 11 mars dernier et à celles des habitants, nous avons écrit à M. le Président du Conseil Général et à M. le Directeur de la D.D.E. en réclamant à nouveau les mises en service provisoires au niveau du CD. 127 jusqu'à la réalisation de la déviation Nord-Sud pour laquelle le Conseil Général et la D.D.E. nous ont affirmé leur volonté d'aboutir. Le règlement du problème du déplacement de la S.P.A. est en cours (réunion du 17 mars avec D.D.E., S.P.A., M. MICK Conseiller Général, les riverains intéressés et nous-mêmes).

Le Maire, **M. THIERS.**

Répondant favorablement à notre demande, Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement et Monsieur le Président du Conseil Général ont accepté de créer une sortie de l'A. 45 en Zone Industrielle Nord, grâce à la réalisation par anticipation de la bretelle du futur échangeur devant assurer la liaison A. 45 - RN. 86, dans le sens Lyon-Brignais.



Parution d'un ouvrage historique sur Brignais au XVIII^e siècle

Au cours de recherches généalogiques sur sa famille paternelle, l'auteur s'est aperçu que les siens étaient installés à Brignais depuis 1703. Aussi a-t-il voulu mieux connaître l'histoire de cette petite ville où enfant, il rendait visite à sa grand-mère qui habitait dans l'une de ces antiques maisons serrées autour de l'église.

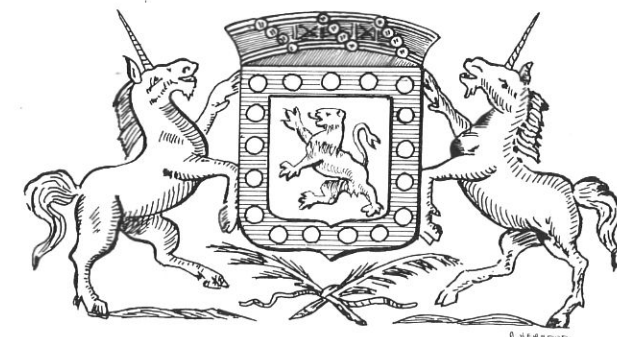
Ce travail, entrepris il y a une trentaine d'années est resté inédit jusqu'à ce jour. Cependant, la première partie « Brignais, des origines à la Bataille des Tard-Venus » fut couronnée par l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Lyon aux Jeux Floraux 1959, par la Violette d'argent.

La parution de cet ouvrage a eu lieu en avril.

Maurice BLANC

Pages pour

L'HISTOIRE DE BRIGNAIS-EN-LYONNAIS AU XVIII^e SIÈCLE



1982



L'équipement scolaire à Brignais

ÉCOLES PUBLIQUES

Boulevard André-Lassagne et boulevard de Schweighouse.
« Les Pérouses », boulevard de Schweighouse.

GRUPE André Lassagne - Tél. 805.27.45.
Ecole maternelle. Directrice : Mme FAVRE, 4 classes.
Ecole élémentaire. Directrice : Mme WIART, 9 classes (dont 2 de perfectionnement).

GRUPE Jean-Moulin - Tél. 805.24.88.
Ecole maternelle. Directrice : Mme JACQUET, 4 classes.
Ecole élémentaire. Directeur : M. LABELLE, 11 classes (plus 1 classe d'initiation).
Avenue Ferdinand-Gaillard.

GRUPE Claudius Fournion.
Ecole maternelle. Directrice : Mme PORCELLANA, 9 classes - Tél. 805.20.00.
Ecole élémentaire. Directeur : M. LANOT, 14 classes. - Tél. 805.21.59.

15, rue Auguste-Simondon - Tél. 805.14.37.
Ecole élémentaire. Directeur : M. PAYROU-SALES, 5 classes.

RESTAURANT D'ENFANTS aux groupes Jean-Moulin et Claudius Fournion (les élèves de l'école de la rue Simondon y sont accueillis).

LE GROUPE D'AIDE PSYCHO-PÉDAGOGIQUE (rattaché à l'école élémentaire du groupe Jean Moulin) est constitué d'une psychologue scolaire et deux rééducateurs (psycho-pédagogie et psycho-motricité).

ÉCOLES LIBRES

Place du Vieux-Pont.
Ecole maternelle. Directrice : Mme LE GAC, 3 classes.
Tél. 805.17.32.

Rue de la Giraudière.
Ecole élémentaire. Directrice : Mlle GONON, 5 classes.
Tél. 805.25.44.

COLLÈGE JEAN ZAY

Avenue Ferdinand-Gaillard. Tél. 805.08.60.
Principal : M. PERRIER. Directeur : M. BERNOUD.
Il reçoit les élèves depuis la classe de 6^e jusqu'à la classe de 3^e, comme externes ou demi-pensionnaires.

Langues étrangères étudiées : allemand ou anglais, à partir de la classe de 6^e. Espagnol à partir de la 4^e. Le latin est également enseigné à partir de la 4^e.

LYCÉE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

(ex-Collège d'Enseignement Technique)
Avenue Ferdinand-Gaillard. Tél. 805.22.66.
Proviseur : M. ECK.
Chef des travaux : M. BLAZY.
Attachée d'administration : Mme MAS.
Conseiller d'éducation : M. QUINTIN.

Les travaux de reconstruction sont terminés et la nouvelle structure pédagogique du Lycée d'Enseignement Professionnel mise en place depuis la rentrée de septembre 1981.

Toutes les sections **sont ouvertes aussi bien aux jeunes filles qu'aux jeunes gens**; le recrutement continuera à se faire à l'issue de la classe de 5^e mais également après la classe de 3^e.

Après la classe de 5^e, les élèves sont reçus dans les sections de menuiserie de bâtiment et d'agencement et de métallier. Ils y préparent en trois ans un C.A.P. L'enseignement dispensé permettra désormais de délivrer, à l'issue de la 3^e préparatoire, le Brevet des Collèges et d'accéder au niveau B.E.P.

Après la classe de 3^e, les élèves peuvent préparer un B.E.P. du bois (construction, agencement, mobilier) ou un B.E.P. en ouvrages métalliques ou un B.E.P. de comptabilité, un B.E.P. du commerce (option services commerciaux). Pour ces différentes préparations à un B.E.P., la durée des études est de deux ans.

Pour tous renseignements, les familles peuvent s'adresser au secrétariat de l'établissement.

M.T. GARDON.

"Tâche moyen de ne pas lâcher de bêtises, parce que t'auras beau courir après, t'auras de peine à les rattraper."

« La Plaisante Sagesse Lyonnaise »
Maxime lyonnaise recueillie par Catherine BRIGNARD.

L'ACTION SCOLAIRE

L'action scolaire sur notre commune est menée en concertation avec les directrices et directeurs, les représentants des institutrices et des instituteurs adjoints, la psychologue scolaire, les représentants des conseils de parents d'élèves F.C.P.E. et P.E.E.P., et les délégués départementaux de l'Education Nationale qui sont, actuellement, M. VERNAY, M. MASSON et M. ROYER.

Cette commission ainsi formée s'est réunie plusieurs fois cette année afin d'étudier les divers problèmes relatifs aux écoles publiques : fermetures de classes, sécurité, crédits et subventions pour les élèves...

Crédits pour fournitures scolaires :

Le montant du crédit attribué à chaque élève pour l'achat de fournitures telles livres, cahiers, matériel éducatif et audiovisuel, a été fixé ainsi :

1978	1979	1980	1981	1981
55	pour un élève de l'école maternelle		92	110
88	pour un élève de l'école primaire		115	140

D'autre part, chaque classe bénéficie cette année comme l'an dernier, d'un crédit supplémentaire de 340 francs/classe pour permettre l'achat de matériel plus important, comme par exemple, matériel de gymnastique pour les écoles maternelles, ou pour financer des sorties.

Subvention aux coopératives scolaires :

Elle est accordée à chaque enfant des écoles privées et publiques de la commune, ainsi qu'aux élèves du collège Jean Zay.

Son montant est le suivant :

1978	1979	1980	1981	1982
15	pour un élève des écoles maternelles		20	23
				+ 200 g papillotes
20	pour un élève des écoles primaires et du collège		28	32
				pas de papillotes

Le personnel de service des écoles :

Cette année, une amélioration a été apportée quant à la scolarité des enfants des écoles maternelles : chaque maîtresse est secondée par un agent spécialisé à temps complet. Pour 17 classes, il y a donc 17 agents.

Les fermetures de classes :

La baisse des effectifs scolaires de la commune qui se fait sentir dans toutes les écoles, plus ou moins, a eu pour conséquences, depuis la rentrée 1980, plusieurs fermetures de classes, après une période où la plupart des écoles étaient en pleine expansion.

En 1980, trois fermetures eurent lieu : une à l'école maternelle Jean Moulin, la deuxième à l'école primaire Jean Moulin, la troisième à l'école maternelle André Lassagne.

En 1981, l'école primaire Claudius Fournion subit une fermeture de classe.

Cette année-ci, au mois de février, l'Inspection Académique a annoncé deux nouvelles fermetures pour la prochaine rentrée, dont une à l'école primaire André Lassagne et l'autre à l'école primaire Claudius Fournion, à nouveau.

La Municipalité, comme les parents d'élèves et les enseignants, est opposée à toute fermeture de classes.

L'école André Lassagne, sans cette fermeture, bénéficierait d'effectifs plus petits par classe, facteur important compte tenu de la situation particulière du groupe qui, comme le groupe Jean Moulin, accueille un nombre important d'enfants d'origine étrangère.

D'autre part, l'école primaire Claudius Fournion a, pendant des années, dû s'adapter à des effectifs croissants; actuellement, si ces effectifs diminuent, elle accueille souvent pendant l'année, des enfants de famille nomades, facteur qui n'est jamais pris en compte par l'Inspection Académique.

Si les nombreuses démarches entreprises n'ont pas abouti, nous avons cependant l'assurance que, au moment de la rentrée, si les effectifs sont supérieurs aux prévisions, les fermetures n'auront pas lieu.

Le Conseil Municipal a été appelé à délibérer sur la proposition de fermeture de ces deux classes et l'a désapprouvée lors de sa séance publique du 4 mars 1982. A ce propos, un courrier a été adressé à M. l'Inspecteur départemental de l'Académie du Rhône, et nous avons accompagné la délégation de la F.C.P.E. qui s'est rendue à l'Inspection Académique le 12 mars 1982.

Un deuxième G.A.P.P. :

Les groupes scolaires André Lassagne et Jean Moulin disposent d'un G.A.P.P. (Groupe d'Aide Psycho-Pédagogique) comprenant un psychologue scolaire et deux rééducateurs en psycho-pédagogie et psycho-motricité. Ses actions restent limitées à ces deux groupes scolaires.

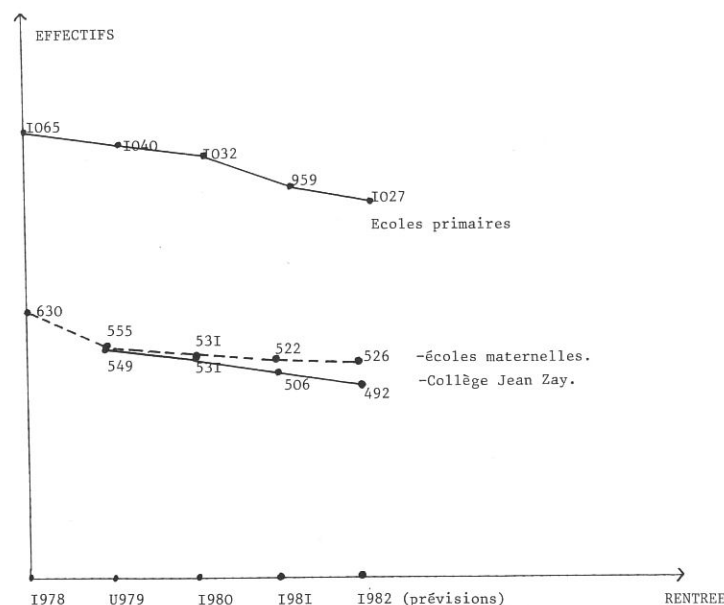
Une demande de création pour un deuxième G.A.P.P. a été faite pour travailler au sein des deux autres écoles : Claudius Fournion et A. Simondon. Pour l'instant, et malgré différentes interventions, la réponse est négative.

M.T. GARDON.

"On ramasse pas des argents à regonfle sans les tirer de la poche à quelqu'un."

« La Plaisante Sagesse Lyonnaise »
Maxime lyonnaise recueillie par Catherine BRIGNARD.

Les effectifs dans nos écoles



Ces courbes montrent une diminution des effectifs, imputable principalement à la dénatalité, à un certain vieillissement de la population, à un ralentissement des constructions sur notre commune, à la construction du collège de Vourles, pour les effectifs du collège Jean Zay.

Une stabilisation, voire même un certain redressement, apparaissent dans les écoles maternelles.

Les effectifs totaux des écoles maternelles et primaires ont évolué ainsi :

1978.....	1 695
1979.....	1 595
1980.....	1 563
1981.....	1 481
1982 (prévisions)	1 453

Les effectifs du L.E.P., depuis que sa nouvelle structure pédagogique est mise en place, montrent une augmentation du nombre d'élèves de notre commune fréquentant l'établissement :

- en 1978, 37 enfants de Brignais sur 299, soit 12 %.
- en 1981, 42 enfants de Brignais sur 237, soit 18 %.

M.T. GARDON.

L'Association des Restaurants Scolaires de la commune

Restaurant C. FOURNION : avenue Ferdinand-Gaillard.
Restaurant J. MOULIN : bd de Schweighouse.

Les Restaurants sont gérés par un Comité de Gestion dont le bureau est ainsi composé :

Président : M. EISACK.
Secrétaire : M. LISMONDE.
Secrétaire-Adjoint : M. BOUVIER.
Trésorier : M. WIART.
Trésorier-Adjoint : Mme GARDON.
Econome : Mme DEYRIEUX.

Les Restaurants d'enfants accueillent cette année 370 enfants, chiffre en régression de 20 % environ par rapport à l'an dernier, baisse affectant principalement les familles à bas revenus dont les enfants n'ont pas été réinscrits cette année.

Le Comité des Restaurants, lors de sa réunion du 12 février 1982, a décidé de modifier les tarifs dans le sens d'une diminution du prix des repas pour les familles aux plus bas quotients.

Ces tarifs s'appliqueront dès la rentrée de Pâques.

Quotient familial	Anciens tarifs	Quotient familial	Nouveaux tarifs
0- 500	5,00 F	0- 300	3,00 F
501- 770	6,70 F	301- 400	4,00 F
770-1040	7,80 F	401- 550	5,00 F
		551- 650	6,00 F
		651- 770	6,70 F
		771-1040	7,80 F
		au-delà inchangé.	

M.T. GARDON.

RECHERCHE D'UN LOCAL

Devant l'accroissement constant du nombre de lecteurs de tous âges fréquentant la Bibliothèque Municipale, l'exiguïté des locaux actuels demande une solution urgente. C'est pourquoi : **la Municipalité de Brignais recherche un local de 200 m² environ, situé dans le centre, en location à titre provisoire, pour l'installation de la Bibliothèque, en attendant la réalisation du complexe médico-social et culturel dans lequel elle s'intégrera.**

Toutes propositions peuvent être adressées à Monsieur le Maire de Brignais.

Une caméra... dans votre ville

Comme annoncé dans le Bulletin Municipal n° 9 (page 11), l'atelier audiovisuel du Conseil Général tourne actuellement un film qui sera projeté les 26 et 27 juin.

La conception, les thèmes, les prises de vues sont laissés entièrement au choix de l'équipe du Conseil Général à laquelle nous avons remis symboliquement les clefs de la ville.

Ce film doit être le reflet de notre mode de vie; sa projection doit nous permettre de mieux nous découvrir et mettre en relief les points que nous souhaitons améliorer.

Le Maire, Michel THIERS.



Accueil-Secrétariat

Le service « Accueil-Secrétariat » est certainement le service communal qui a le plus de relations, de contacts avec la population. Il est de ce fait le plus sollicité, son rôle étant de fournir une multitude de renseignements de toutes sortes, à l'exception de renseignements techniques, et d'assurer la plupart des tâches administratives, en répondant notamment aux besoins de nos administrés qui, de plus en plus, doivent souvent produire un trop grand nombre de documents, de pièces ou de certificats administratifs ou d'état-civil.

Le service « Accueil-Secrétariat » est confié à quatre personnes à temps complet : Mlle DUMAS, Mme MEYER, Mme RABILLOUD et Mlle PORTE, cette dernière étant plus spécialement chargée du standard téléphonique.

Parmi les principales attributions de ce service et sans vouloir tout énumérer, tant l'éventail est grand, citons plus particulièrement : l'état-civil (naissances, mariages, décès) - les demandes de passeports, de cartes nationales d'identité, de visas de sortie du territoire - les inscriptions, radiations et mises à jour de la liste électorale - les opérations de recensement militaire - les demandeurs d'emplois - les demandes de cartes de séjour des étrangers, ainsi que leurs déclarations de changements de domicile - les dossiers de naturalisation - les objets perdus ou trouvés - les déclarations de récoltes et de stocks de vins et toutes les affaires agricoles - les permis de chasser - les demandes d'aide sociale - les vaccinations - les ventes de concessions de terrain dans le cimetière - les produits des quêtes et des dons, etc...

Comme on le voit, ce service répond à l'ensemble des besoins de la population de Brignais en s'efforçant de faciliter et de satisfaire au maximum les démarches ou demandes de nos administrés.

Le Service Accueil.

ÉTAT-CIVIL

Pour 1981 les registres d'Etat-Civil de la commune ont enregistré :

157 naissances — 46 mariages — 62 décès

Si l'on admet que de 1977 à 1981 la population de Brignais, en tenant compte des résultats du recensement général de 1975 (6.790 habitants) et des recensements complémentaires de 1979 (9.482 hab.) et de 1981 (9.870 hab.), a évolué de la façon suivante :

en 1977 : 8.150 habitants
en 1978 : 8.825 habitants
en 1979 : 9.482 habitants
en 1980 : 9.600 habitants
en 1981 : 9.870 habitants

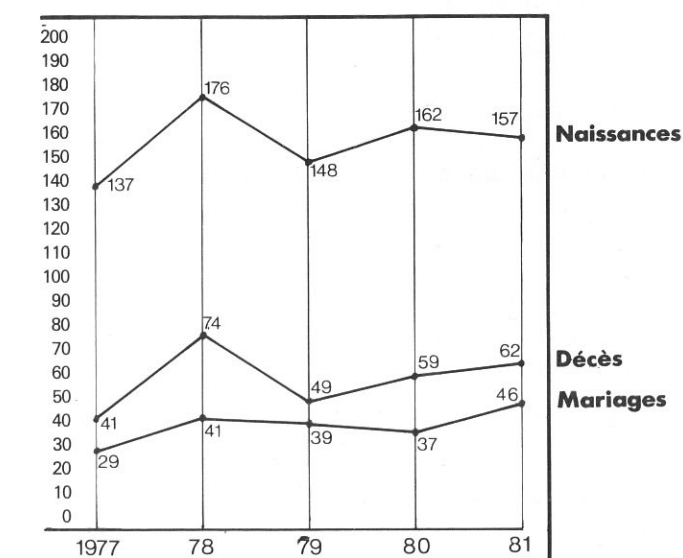
on constate que le nombre de naissances, de mariages et de décès s'est élevé par rapport à la population aux chiffres suivants :

	1977	1978	1979	1980	1981
Naissances....	1,68 %	1,99 %	1,56 %	1,68 %	1,59 %
Mariages.....	0,35 %	0,46 %	0,41 %	0,38 %	0,46 %
Décès.....	0,50 %	0,83 %	0,51 %	0,58 %	0,62 %

En examinant ces chiffres on peut en déduire que les nombres des naissances, des mariages et des décès sont relativement stables d'une année sur l'autre, à l'exception de l'année 1978 où ont été enregistrés un plus grand nombre d'actes d'Etat-Civil.

N.B. - 1. Les recensements complémentaires de 1979 et de 1981 sont entachés d'erreurs dues au mode de recensement lui-même. En effet, comme son nom l'indique un recensement complémentaire complète un recensement général : on y recense donc la population installée sur la commune depuis le dernier recensement général, mais on ne vérifie pas que chaque habitant « comptabilisé » dans le recensement général est toujours habitant de la commune. Les chiffres d'un recensement complémentaire pèchent donc par excès. Pour le cas de Brignais, ce fait est flagrant : l'abandon de certains appartements du centre ville, de la Résidence des Pérouses, la « domiciliation » de l'Ecole de Sacuny, sur St-Genis-Laval depuis 1980 sont à l'origine de la diminution de la population de notre cité qui ne dépassera pas 9.500 habitants au recensement général qui a eu lieu en mars-avril derniers. — 2. Les taux de natalité de notre cité sont supérieurs à ceux de la moyenne nationale qui sont de 1,38 % en 1978 - 1,41 en 1979 - 1,49 en 1980.

ÉVOLUTION DE 1977 A 1981



RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

Le nombre actuel des habitants de notre commune s'élève à 9.561, sous réserve des vérifications du recensement par l'INSEE. Le chiffre officiel ne sera connu que le 1^{er} janvier 1983.

Donnez votre sang la vie reflourira !...

- MOI, je ne peux pas.
- MOI, je ne suis pas assez solide, je n'en ai déjà pas assez pour MOI.
- Si je donne une fois, je serai obligé de recommencer.
- DONNER son sang fait GROSSIR.
- Je ne supporte pas de voir couler le sang.
- Je crains les piqûres.
- Si je donne mon sang et qu'un jour j'en aie besoin, je devrai le payer.

Tous ces arguments sont **FAUX, ARCHI FAUX.**

- Le volume de sang se reconstitue entre une demi-heure et trois heures.
- Personne ne peut nous obliger à donner à nouveau notre sang, si nous l'avons fait une fois, sauf notre CONSCIENCE et notre COEUR.
- Certains donneurs **croient** devoir se suralimenter et grossissent.
- Sommes-nous si traumatisés lorsque nous regardons les informations à la télévision et que nous y voyons le sang couler?
- Si nous sommes malades ou hospitalisés refusons-nous la piqûre devant nous guérir? refusons-nous la prise de sang permettant de déceler de quelle maladie nous souffrons?
- Le sang donné gratuitement n'a pas de prix. Le coût du flacon de sang est représenté par les frais de personnel, de contrôle, de manipulation et ces frais sont remboursés par la Sécurité Sociale.

LE DON DU SANG (200 à 350 g) ne représente qu'une goutte de sang sur seize. Refuserons-nous à nos semblables ce simple geste de fraternité et de solidarité?

Nous pourrions nous retrouver pour les prochaines collectes au Centre Médico-Social Georges-Louvet, les 16 juillet 1982 et 17 novembre 1982.

En DONNANT notre sang nous ajoutons un maillon à la plus extraordinaire chaîne de vie. Amenons nos amis pour que la chaîne soit LONGUE, LONGUE...

En 1981, il a été recueilli 217 flacons. En 1980, 306...

A.M. PIEGAY.

ÉLECTEURS INSCRITS SUR LES LISTES ÉLECTORALES ARRÊTÉES AU 28 FÉVRIER 1982

Nombre total d'électeurs	2.157
(dont 111 de moins de 21 ans)	
Nombre total d'électrices	2.485
(dont 136 de moins de 21 ans)	
Total	4.642
Total des moins de 21 ans	247

ZONE BLEUE

ATTENTION

Nous avons décidé de rétablir la ZONE BLEUE dans la deuxième quinzaine de mai.

A partir du 1^{er} juin toute infraction se verra sanctionnée par une contravention.

Vous devez utiliser le plus possible les parkings existants et veiller à ne pas enfreindre le Code de la Route.

De votre discipline dépend la tranquillité de chacun d'entre vous.

Nous vous demandons donc de faciliter la tâche de nos gardiens de police et de ne pas hésiter à faire quelques centaines de mètres (tout au plus) à pied.

LA MUNICIPALITÉ.

INFORLOGEMENT

Cette association, loi 1901, créée à l'initiative du C.D.H.R. (1), du C.L.A.L. (2), du P.A.C.T. (3) s'est fixé comme objectif d'informer le public en matière de logement.

Si vous voulez acheter, construire, améliorer un logement INFORLOGEMENT vous renseigne gratuitement sur :

- les aides et les possibilités financières,
- les organismes où il faut s'adresser,
- les démarches administratives à effectuer,
- l'évaluation des incidences financières et fiscales de votre projet,
- le moyen de trouver des conseils techniques, fonciers,
- tout problème locatif, etc...

Avant tout engagement, signature de contrat, compromis ou travaux vous pouvez consulter gratuitement cette association aux permanences suivantes :

(1) Comité Départemental d'Amélioration de l'Habitat Rural du Rhône, 4, place Gensoul - 69287 CEDEX 1 - Tél. (7) 842.65.92.

Permanences le vendredi de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. (le matin du deuxième vendredi excepté).

(2) Comité Lyonnais pour l'Amélioration du Logement, 4, boulevard E.-Deruelle - 69427 CEDEX 3 - Tél. (7) 862.65.31.

Sur rendez-vous de 8 h. 45 à 11 h. 45 et de 14 h. à 17 h. 30 sauf samedi.

(3) Protection Amélioration Conservation et Transformation de l'Habitat, 41, rue Mercière - 69002 LYON - Tél. (7) 837.24.78.

Permanence tous les jours de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h. 30 sauf samedi.

Protection Amélioration Conservation et Transformation de l'Habitat, **Personnes Agées**, 43, rue Mercière, 69002 LYON, Tél. (7) 837.20.30. Permanences tous les jours de 9 h. à 16 h. sauf samedi.

Vivre aux Pérouses...

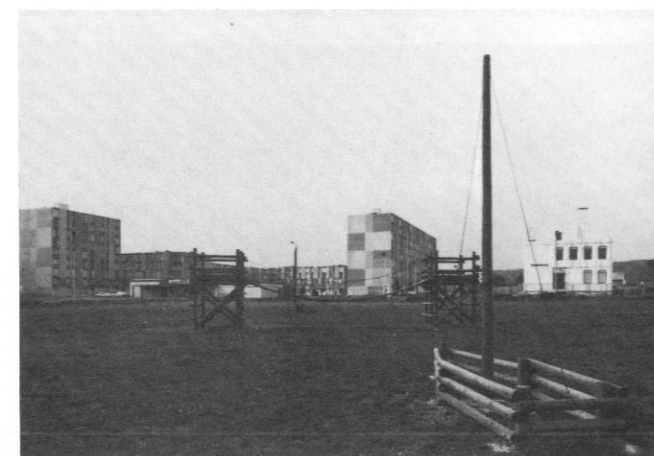
Quartier de la ville parmi d'autres, cette cité construite en 1974 par l'O.P.A.C. du Rhône, est composée de 350 logements regroupant 1.500 personnes environ (population relativement stable).

Depuis un an et demi, les efforts conjoints de la Municipalité et de l'équipe d'animation ont contribué à en améliorer le cadre de vie.

A l'aménagement de jardins familiaux, sur la surface libérée par l'ancien tracé de la déviation, a succédé l'implantation des aires de jeux destinées à la jeune population.

Parallèlement aux efforts engagés par la Municipalité, l'équipe d'animation composée d'un responsable de l'O.P.A.C. : M. SOUBEYRAND, et de deux animateurs, entretient un contact direct avec les résidents et les membres de l'Association Sportive Pérousiennne, dans le cadre de l'animation des loisirs du quartier.

Eloignées du centre, « Les Pérouses » n'apparaissent plus comme un « quartier marginalisé »; la preuve en est que de nombreux participants au cross municipal étaient de jeunes pérousiens et, d'ailleurs, nombre d'entre eux participent aux activités de la Maison pour



les Jeunes que nous aurons également le plaisir d'accueillir en octobre prochain.

Reste cependant :

- a réaliser l'aménagement de la rue P. Bovier-Lapierre dont le dossier de D.U.P. est en cours d'élaboration à la D.D.E., subdivision de Mornant;
- la nécessité pour l'O.P.A.C. d'améliorer sans cesse le cadre de vie.



Syndicat mixte pour le réaménagement du site des carrières exploitées dans la vallée du Garon à Millery



La S.A. Garon Carrières et Sablières Réunies n'a obtenu l'autorisation de continuer l'exploitation du site actuel avec surcreusement qu'au prix de nombreuses délibérations des Conseils Municipaux et Syndicats Mixtes concernés.

Afin de mieux en contrôler l'exploitation et le devenir, un Syndicat Mixte a été créé, composé de membres du Conseil Général et du Syndicat d'Assainissement.

Vous trouverez ci-dessous ses objectifs et ses modalités de fonctionnement.

Ce Syndicat a été créé par arrêté préfectoral n° 81-789 en date du 19-10-81, après accord unanime du Conseil Général du Rhône et du Comité du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée du Garon, dont le Président est M. Michel THIERS, maire de Brignais, vu l'avis favorable de la Commission Départementale en date du 18 septembre 1981, vu l'avis du Trésorier Payeur Général.

Le Syndicat Mixte a pour objet :

- l'examen et la définition du projet de réaménagement du site des Carrières exploitées dans la Vallée du Garon à Millery en vue de la protection de la nappe phréatique;

- la prise en charge de ses propres dépenses d'investissement en matière de biens immeubles par destination ou par nature;
- la mise au point d'une convention aux termes de laquelle le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée du Garon assurera la gestion des aménagements réalisés, prendra en charge les frais en découlant et conservera les recettes liées à l'exploitation du site.

Son périmètre d'action territoriale correspond au site des Carrières exploitées dans la Vallée du Garon à Millery.

Il est créé pour une durée illimitée.

Son siège est en Mairie de Brignais.

Le Receveur du Syndicat Mixte sera Monsieur le Percepteur de Saint-Genis-Laval.

Son Comité est composé comme suit :

- 5 délégués du Département du Rhône,
- 5 délégués représentant le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée du Garon.

La répartition des charges se fera à raison de :

- 50 % au Département du Rhône,
- 50 % au Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée du Garon.

Les collectivités adhérentes participeront obligatoirement aux dépenses de ce Syndicat.

Le bureau de ce Syndicat se présente comme suit :

Président : M^e VIRISSEL, Maire de Millery.

Vice-Président : M. SIBUET, Conseiller Général.

Secrétaire : M. DELORME, Président du Syndicat des Eaux de Millery-Mornant.

Secrétaire-Adjoint : M. TISSOT, Maire de Grigny.

Plusieurs points essentiels ont déjà été traités par ce Comité Syndical :

- le type de réaménagement souhaité avec une assurance couvrant les risques de pollution accidentelle de la nappe phréatique prise par l'exploitant;
- l'établissement d'un compromis global de vente qui fait état des diverses garanties ou cautions apportées par l'exploitant;
- l'étude paysagère dont les conclusions seront reprises dans le cahier des charges accompagnant l'autorisation d'exploiter;
- le Conseil Municipal de Millery pourra acquérir 5 ha environ de terrains, en vue de la création d'un complexe sportif, lorsque le Syndicat Mixte sera propriétaire des sols par un bail à loyer ou par une convention de mise à disposition.

Lors de sa dernière réunion en date du 4 mars dernier, la Commission Départementale des Carrières a donné un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la S.A. Garon Carrières et Sablières Réunies, sous certaines conditions :

- contrôle qualitatif,
- contrôle quantitatif,
- les opérations de remodelage des sols, la réalisation des plantations provisoires sur le site, l'engazonnement et la pose de clôture, sont à la charge exclusive de l'exploitant de la carrière.

Le but essentiel de ce Syndicat est la protection de la nappe phréatique qui se trouve sous la S.G.C.S.R. et qui dessert tout l'Ouest Lyonnais.

S. CAUDY.



Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée du Garon

Le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée du Garon a été créé par arrêté préfectoral n° 705-75 en date du 27.11.75.

Ce syndicat a pour objet d'assurer la poursuite de l'étude des ouvrages syndicaux nécessaires à l'assainissement de la vallée du Garon, d'exécuter les travaux, d'organiser l'exploitation des installations dans les limites définies par les délibérations des collectivités adhérentes.

Depuis sa création, ce Syndicat regroupait les communes de : Brignais, Grigny, Millery, Montagny, Orliénas, Taluyers et Vourles, ainsi que les Syndicats Intercommunaux de distribution d'eau de la région de Millery-Mornant et du Sud-Ouest Lyonnais.

Vu les délibérations concordantes de chaque collectivité, la commune de Mornant a pu adhérer à ce Syndicat en date du 1^{er} septembre 1981. (Arrêté Préfectoral n° 81.693 du 2 septembre 1981)

Une convention entre le Syndicat d'Assainissement de la Vallée du Garon et la commune de Mornant a fixé les modalités de règlement des annuités de retard soit depuis 1977.

Le collecteur principal du Syndicat est branché; les travaux restant à exécuter sont :

- le branchement de la commune d'Orliénas en cours d'achèvement,
- un prolongement sur la commune de Brignais en cours actuellement,
- le collecteur et le branchement de la commune de Mornant restent à effectuer dans leur totalité,
- ainsi que la station d'épuration dont l'implantation reste à définir.

Le Président en est M. Michel THIERS, Maire de Brignais.

S. CAUDY.
Secrétaire du Syndicat.

A quand le jumelage ?

La Municipalité désireuse de jumeler votre commune, avec une ville étrangère, autrichienne ou allemande, demande aux Brignairots qui auraient déjà tissé des liens d'amitié au sein d'une localité de l'un ou l'autre de ces pays, de bien vouloir se faire connaître en Mairie (auprès de Mme FAYLE, le matin entre 8 h. et 12 h.).

Nous comptons sur votre concours et sommes persuadés que vous aurez à cœur d'apporter votre pierre à cet édifice.

Michel THIERS.

Le réseau et les ouvrages de distribution d'eau potable de Brignais appartiennent entièrement au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais (S.I.D.E.S.O.L.). Ce Syndicat qui a son siège en Mairie de Vaugneray regroupe actuellement 14 communes : Brignais, Brindas, Chaponost, Chevinay, Grézieu-la-Varenne, Marcy-l'Etoile, Messimy, Pollionnay, Sainte-Consoce, Saint-Laurent-de-Vaux, Soucieu-en-Jarrest, Thurins, Vaugneray, Yzeron.

Le S.I.D.E.S.O.L. fut fondé en 1945 par M. le Président HAOUR, Président du Conseil Général du Rhône, Maire de Vaugneray, et par M. Pierre MINSSIEUX, Maire de Brignais. M. HAOUR en assura la présidence jusqu'à sa mort, en 1960 et c'est M. MINSSIEUX qui lui succéda, également jusqu'à sa mort, en décembre 1977. Depuis, c'est M. Marcel FOUGEROUSE, Maire de Pollionnay, qui en est le président.

Le Comité du Syndicat est constitué de deux délé-

gués titulaires et de deux délégués suppléants par commune; les deux délégués titulaires de la commune de Brignais étant M. Michel THIERS, Maire, et M. Jean FERROLLET, Adjoint au Maire.

Les travaux d'adduction et de distribution d'eau que le Syndicat réalise chaque année, sont étudiés et dirigés par le Cabinet d'Etudes Marc Merlin, Ingénieurs-Conseils à Lyon.

L'exploitation proprement dite du réseau, donc du service des eaux, est concédée à la Société Intercommunale de Distribution d'Eau Potable (S.D.E.I.) dont le siège social est 71, rue Molière à Lyon, cette société disposant d'un bureau situé 7, rue du Moulin à Brignais et le mettant à la disposition notamment de tous les abonnés du secteur du S.I.D.E.S.O.L.

P. BIDAULT.
Secrétaire du S.I.D.E.S.O.L.

Et nos sentiers pédestres ?...

Les premiers contacts avec le Syndicat d'Initiative de Chaponost avaient été établis par Annie PLANTIN, dans le but de mettre au point une liaison de nos différents sentiers pédestres.

Le flambeau a été repris par Monique LAURINO, et les commissions environnement de Chaponost et de Brignais se sont retrouvées sur le terrain afin de mettre au point cette collaboration.

Déjà l'organisation conjointe du concours des Maisons Fleuries a concrétisé depuis longtemps ce bon voisinage, et nous en profitons pour donner rendez-vous à tous les candidats au mois de juillet.

Notre objectif dans un premier temps est l'aménagement de sentiers pédestres (remise en état de chemins ruraux) afin d'établir la liaison avec les sentiers de Chaponost qui compte déjà 12 km balisés. (Pour notre part nous en sommes à 5 km). Cette jonction de nos deux communes se fera à proximité du Pont sur le Garon vers l'Auberge du Garon. D'autres jonctions sont également à l'étude (nos deux commissions sont bien décidées à poursuivre la collaboration pour agrémenter le cadre de vie de nos deux communes).

Déjà une sortie pédestre en commun, avec pique-nique est prévue pour le **dimanche 16 mai 1982**, le départ se faisant de Brignais. Rendez-vous aux amoureux de la nature à 9 h. 30 au parking du stade municipal.

Nous prévoyons également la réalisation d'une brochure avec un plan détaillé des circuits. Cette mise en valeur de notre patrimoine naturel commence par cet écrin de verdure et de calme qu'est la Vallée du Garon, où commence Chaponost? où finit Brignais?... Qu'importe! Nous sommes dans un bien joli coin de France!

Monique BOURRON-LAURINO.

CHIENS PERDUS SANS COLLIER...

«Allo! la Mairie... il y a un chien qui vagabonde dans ma rue...». C'est un appel que l'on peut enregistrer de plus en plus souvent, le nombre de chiens errants ne cessant d'augmenter.

Ce genre de message est immédiatement transmis aux Gardiens de Police Municipale, qui interviennent à chaque fois pour éviter un accident. Actuellement, ils ne disposent pour accomplir cette délicate mission que d'un cyclomoteur, d'un collier et d'une chaîne. Les petits chiens qu'ils réussissent à attraper sont soigneusement rangés dans la sacoche, quant aux plus gros, ils refusent obstinément de monter sur le cyclomoteur!... De plus, la gent canine n'aime pas beaucoup les uniformes, et l'approche n'est pas toujours aisée, et donne même quelquefois l'occasion de coups de dents (non pas du Gardien, mais du chien!).

Nos interventions auprès de la S.P.A., en cas de difficultés particulières trouvent rarement une oreille compatissante, c'est pourquoi nous pensons être prochainement dotés d'un fusil hypodermique qui permettra la capture des sujets récalcitrants en diminuant les risques de morsure, avant de les remettre au refuge de la S.P.A.

Nous déplorons cependant de voir le désintérêt des maîtres qui laissent partir les compagnons qu'ils ont choisis sans se soucier des risques que comportent ces fugues et nous leur demandons donc de ne pas nous obliger à des mesures plus contraignantes.

Les Gardiens de Police Municipale.

VERRE RECYCLÉ

Du nouveau à Brignais dans le ramassage du verre; depuis 1979, un camion de l'entreprise BSN Faisait une fois par mois le ramassage sélectif du verre mais, au fil des années, il nous est apparu que cette méthode n'était peut-être pas très adaptée pour beaucoup de Brignairots qui, pour différentes raisons, ne peuvent stocker leur verre perdu. Ce verre perdu a pris une grande place sinon dans notre vie, du moins dans nos poubelles!

Nous avons décidé de mettre, dans divers endroits de notre commune, des containers où chacun peut, à toute heure, venir déposer ses verres à recycler.

Plusieurs possibilités s'offraient à nous :

- l'achat des containers, 1.800,00 F pièce - vente du verre revenant à 70 F/tonne;
- la location de containers - gratuite - vente du verre revenant à 20 F/tonne;
- la pose de containers au profit de la lutte contre le cancer (pose gratuite, le profit de la vente étant versé directement au centre anti-cancéreux).

La troisième solution nous est apparue la meilleure. En effet, nul n'est à l'abri de cette terrible maladie. Ce sera donc la meilleure des causes qui vous fera venir déposer votre verre dans les endroits suivants :

- place du 19-Mars-1962 (parking poids lourds CD. 42)
- aux Pérouses (le long des jardins familiaux)
- avenue de Verdun (sur parking vers laboratoires LGG)
- entrée de la route de Soucieu (parking)
- rue Simondon (proximité de l'école Simondon).

Une précision : le ramassage du verre le troisième jeudi de chaque mois par le camion BSN, est désormais supprimé.

M.B.L.



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Une section de l'Association Nationale de Gymnastique Volontaire va se mettre en place sur Brignais. De telles sections fonctionnent déjà avec succès chez nos voisins à St-Genis-Laval et Oullins. Souhaitons bonne chance à cette nouvelle arrivée.

A votre service les aides-ménagères !

Le service des aides-ménagères a été mis en place en 1979. Il fonctionne sous l'égide de l'Association Municipale des Cheveux Blancs, et Monique BOURRON-LAURINO, Conseillère Municipale, en est la responsable.

Les dossiers sont instruits en Mairie par Jeanine ABELLAN, employée au Bureau d'Aide Sociale qui est à votre disposition aux jours et heures suivants :

- Lundi et mercredi : de 13 h. à 16 h. 30.
- Mardi, jeudi et vendredi : de 10 h. à 12 h. et de 13 h. à 16 h. 30.

Le nombre de bénéficiaires de l'aide-ménagère en 1981 a été de 32 et nous avons employé 8 aides-ménagères. Leur travail ne consiste pas seulement en une aide matérielle pour les diverses tâches domestiques, elles jouent très souvent un rôle d'amis, qui apporte une présence, une chaleur et un réconfort moral qui manquent si souvent aux personnes âgées.

Le nombre d'heures global d'aide-ménagère est en constante augmentation :

- Pour 1981 : 3.832 heures 30 minutes.

Nombre d'heures prises en charge :

- par la C.R.A.M. : 2.249 h. 30
- par la C.A.P.A.R. : 145 h. 30
- par la C.R.I.C.A.R. : 101 h.
- par la C.I.R.C.I. : 94 h.
- par les collectivités locales : 176 h. 30
- par l'agro-alimentaire : 24 h. 30
- par la Mutualité Sociale Agricole : 187 h. 30
- par les soins et santé : 6 h.

Nombre d'heures effectuées sans prise en charge : 254 h.

De plus en plus, c'est le Bureau d'Aide Sociale qui prend en charge financièrement cette aide-ménagère, compte tenu de la hausse des plafonds de la C.R.A.M. :

1 personne : 4.201,00 F - 2 personnes : 6.401,00 F.

Les collectivités locales sont obligées de pallier les carences des Caisses de Retraite, ce qui crée des charges supplémentaires que nous déplorons.

Monique BOURRON-LAURINO.

Journée du 26 Juin 1982

PROJECTION D'UN COURT MÉTRAGE

Vous êtes invités à assister dans la grande salle du gymnase à la projection d'une série de films qui auront pour thème « Votre Ville Brignais ».

Cette animation programmée par la Municipalité en 1981 est réalisée à sa demande par l'atelier audio-visuel du Département. Cette projection s'inscrit dans le cadre d'une exposition photographique.

EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE

Elle est le prolongement de la précédente, que vous avez été nombreux à apprécier le 21 novembre 1981. A cette occasion vous êtes invités à nous confier, si vous le désirez, tous documents (qui vous seront restitués) de nature à enrichir cette exposition : photographies d'amateurs, cartes postales, dessins, peintures, courriers, articles, affiches ayant un lien étroit ou lointain avec votre commune, votre quartier.

Nous comptons sur votre participation et pour cela vous pouvez prendre contact avec le service « relations associations » en Mairie au 805.15.11.



Médaille du Travail

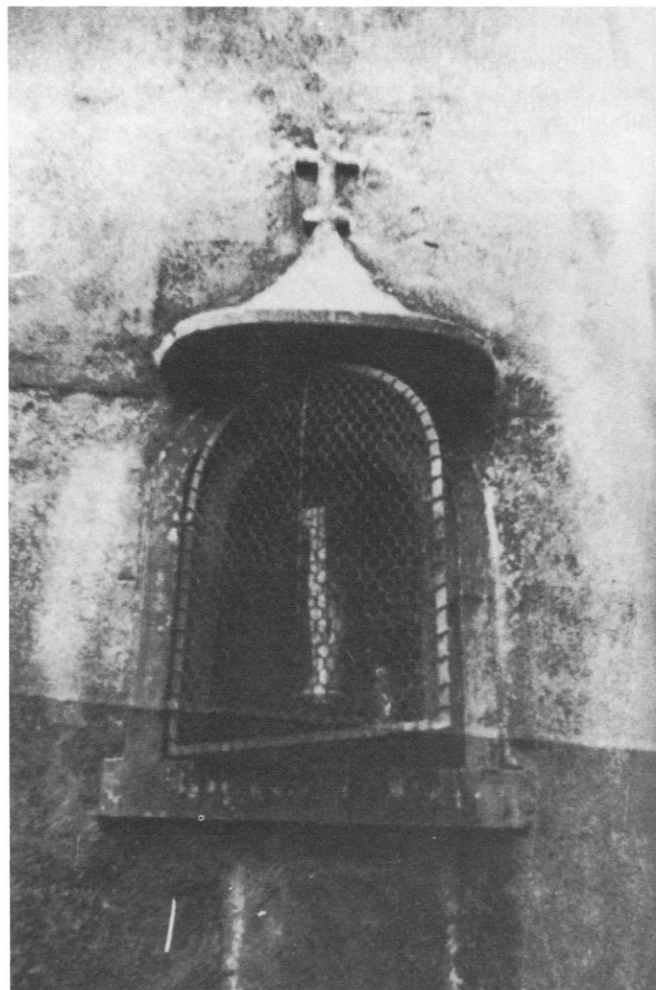
Des modifications récentes sont intervenues en ce qui concerne l'attribution de la Médaille d'Honneur du Travail aux candidats retraités ou ayant cessé toute activité.

En effet les personnes ci-dessus mentionnées peuvent présenter leur demande de Médaille d'Honneur du Travail, quelle que soit la date de cessation de leur emploi. Leurs dossiers seront acceptés jusqu'à la promotion du 1^{er} janvier 1983, mais aucun autre délai ne pourra être accordé.

Les personnes intéressées sont invitées à déposer leurs demandes à la Préfecture du Rhône le plus rapidement possible.

Aux personnes qui se demandent si un membre du conseil Municipal, ou le Maire à fortiori, est à l'origine de la publication **BRIGNAIS-INFOS** distribué en mars, nous tenons à faire savoir qu'il n'en est rien.

Le Maire, **Michel THIERS.**



A BRIGNAIS, les 26 et 27 Juin

*“Gai, marquons bien la cadence,
Nous tenant par la main,
Amusons-nous avec entrain,
Accourez joyeusement,
Nous invitons tout le monde
A la danse...”*

C'est la Fête des jeunes et des moins jeunes.

C'est le vœu de l'Equipe Municipale, du Comité des Fêtes et des Associations

ORGANISER DEUX JOURNÉES DE FÊTES les 26 et 27 Juin 1982

Avec la participation de notre filleule **SCHWEIGHOUSE**

Fête ou Kermesse de la Jeunesse ?

Les animations de quartiers seront nombreuses et variées.

Lors d'un premier contact (le 8 mars), les Associations se sont exprimées.

La réussite de cette fête dépend de votre participation à tous.

Rendez-vous les 26 et 27 Juin

Au nombre des structures qu'une ville de 10.000 habitants doit être en mesure de proposer à ses habitants, l'accueil des personnes âgées doit se voir réserver une place particulière, c'est la raison d'être de l'ouverture en 1977 à Brignais du Foyer Résidence pour personnes âgées.

DES PETITS TRAMINOTS... A L'OUVERTURE DU FOYER RÉSIDENCE

De nombreux Brignairots se souviennent encore de la colonie des traminots Algérois qui occupaient pendant leurs périodes de loisirs cette propriété avant que la commune ne décide dans les années 70 d'en faire l'acquisition.

C'est l'Office Public d'Aménagement à la Construction du Rhône qui a réalisé le Foyer Résidence «Les Arcades» ouvert en 1977, situé boulevard de Schweighouse.

DES ARCADES... A LA RÉSIDENCE

Des arcades trouvées lors de la démolition de l'ancienne propriété et reconstituées dans le fond du parc actuel, qui est entretenu par le gardien avec beaucoup de savoir-faire, ont donné leur nom à l'établissement. Celui-ci accueille en priorité les personnes âgées de Brignais.

Un appartement est mis à leur disposition de façon individuelle : souplesse du système, le résident est locataire mais dispose de tout un service à domicile :

— des activités de loisir : entretien physique chaque mardi avec une monitrice, conférences, diapositives, voyages...

— au restaurant, le repas peut se prendre à la salle à manger ou à domicile. Le restaurant est ouvert à l'ensemble du personnel communal, (55 à 60 repas sont servis en moyenne par jour). Il organise le traditionnel réveillon de Noël sous la responsabilité du chef et de toute l'équipe de cuisine.

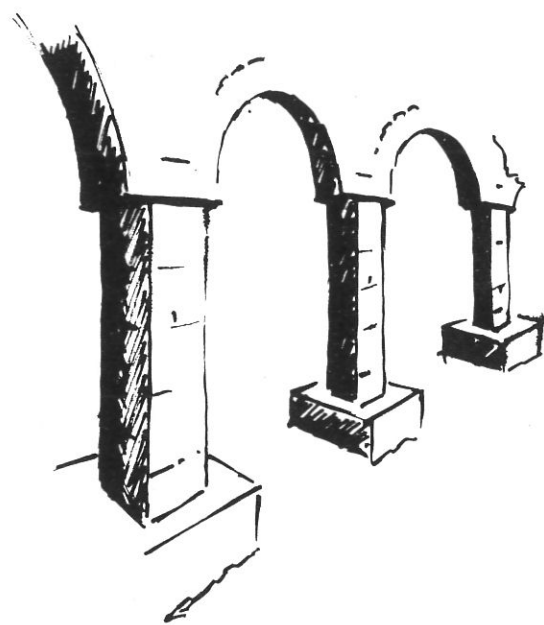
AUX PERSONNES AGÉES...

Le service «S.O.S. Personnes Agées» organisé par l'Association Municipale des Cheveux Blancs, est toujours à la disposition de toute personne se trouvant devant un besoin de dépannage urgent.

Depuis septembre 1981, une douzaine de ceux-ci ont pu être assurés, des personnes ayant proposé bénévolement leur aide à l'Association, et que nous remercions ici.

Pour bénéficier de ce service il faut se faire connaître à la Mairie par téléphone ou en s'y rendant. La Mairie contactera ensuite la personne disponible pour le service demandé.

M.T. GARDON.



— aux soins esthétiques assurés bénévolement avec succès auprès des résidents.

Bien que l'établissement ne soit pas un établissement sanitaire, mais à caractère social, l'état de santé des résidents est surveillé par la présence d'une directrice infirmière et la possibilité de bénéficier du service d'une aide-ménagère.

La directrice se voit aussi confier des tâches d'animation en liaison avec les résidents qui définissent et choisissent leurs loisirs. Elle a charge d'accueillir de façon hebdomadaire les membres du Club de la Bonne Humeur aux Arcades. Des relations amicales découlent certaines activités conjointes (ventes-expositions).

LES ARCADES EN CHIFFRES

75 appartements du F1 au F2 sont mis à la disposition des résidents qui sont 80 environ.

Le prix de journée est (pour le F1) de : 31,46 F repas non compris. Le montant total des prix de journées ne permet pas l'autofinancement de la résidence qui ne peut fonctionner que grâce à une subvention communale d'un montant de 450.000 F.

Administrativement le Foyer Résidence est rattaché au Bureau d'aide Sociale de la Commune.

Permettre l'accueil des personnes âgées dans de bonnes conditions matérielles tout en favorisant la lutte contre l'isolement, tel est l'objectif de cette création qui semble être atteint, puisque le Foyer Résidence pour personnes âgées fonctionne avec un taux de présence de 98 % et une liste d'attente est établie.

Pour tous renseignements, prendre contact avec le Foyer Résidence, boulevard de Schweighouse, tél. 805.16.42.

Brignais fut le théâtre d'une sanglante bataille.

Pendant la Guerre de Cent Ans, Brignais vit se dérouler un combat sanglant entre l'armée des brigands, ramassés d'aventuriers et de mercenaires licenciés après le traité de Brétigny nommés les Grandes Compagnies ou les Tard-Venus et les troupes royales commandées par le Connétable Jacques de Bourbon et son fils.

Bien que les historiens ne s'accordent pas tout à fait ni sur le jour, ni sur l'année où cette bataille de Brignais se déroula, il est vraisemblable qu'elle eut lieu le 6 avril 1362 et il est certain qu'elle coûta la vie à trois Princes de sang royal, moissonnant la fleur de la chevalerie française.

Il existe très peu de documents relatant cette bataille dite des «Tard-Venus». Les actes capitulaires du Chapitre de Lyon n'en fournissent aucun sur ce point, si ce n'est ceux qui relatent la prise et la rédition d'Anse par les Tard-Venus.

Froissard, en France et le Florentin Vitté Villani sont les seuls chroniqueurs de ce temps à avoir consacré une page à la relation de cette bataille. En nous inspirant de leurs récits et surtout grâce à un précieux ouvrage écrit en 1859 par P. Allut, nous allons vous en conter l'histoire sans trop entrer dans les détails et sans vouloir non plus courir le risque de nous égarer dans le champ sans limite des hypothèses et de la fiction.

Les Tard-Venus ravageaient alors la France. Après avoir dévasté la Bourgogne et la Franche-Comté, ces compagnies d'aventuriers, cadets ou bâtards de grandes maisons avides de gain et de rapine, capitaines étrangers anglais, italiens, espagnols ou allemands, tous pleins d'ardeur, d'audace et de férocité, s'acheminèrent vers les terres papales ou le souvenir des grosses sommes d'argent qui leur avaient été payées en d'autres temps, les attirait. Au passage, après avoir essayé de prendre leurs quartiers en Beaujolais, ils comptaient bien exploiter le Lyonnais, le Comté de Forez et le Vivarais.

Et c'est ainsi qu'ils arrivèrent à Brignais, venant de Francheville, se tenant prudemment à distance de Lyon car ils savaient que les «bourgeois» avaient déployé leurs défenses et étaient en mesure de les recevoir.

Leur premier soin fut de s'emparer du château qui n'était pas assez fort pour soutenir une attaque en règle, y surprenant le seigneur et la Dame du lieu, s'il faut en croire Froissard. Mais cette assertion ne saurait être admise, ce fief étant un bien d'Eglise administré par un chanoine. Tout au plus est-il permis de penser qu'il s'agissait du capitaine châtelain et de sa femme.

La ville de Lyon était sérieusement menacée et le danger pressant, on fit à la hâte les premiers préparatifs de résistance. Les Lyonnais complétèrent alors le système de défense de la ville, en établissant sur la colline de Saint-Just une vaste ligne de fortifications que les actes du temps appellent «La Retraite», afin de remplacer celles des anciens rois burgondes qui n'étaient plus suffisantes.

Dès que le Roi de France eut appris que l'armée des Tard-Venus se dirigeait du côté de Lyon, il ordonna à Jacques de Bourbon, Comte de la Marche, de réunir des forces nombreuses pour arrêter leur marche et les anéantir. Ce Prince, surnommé «la fleur des chevaliers», vaillant soldat, bon capitaine et chéri des gens de guerre qui l'avaient vu souvent à l'œuvre, fit appel à la noblesse du royaume et ne tarda guère à rassembler un corps de troupes assez considérable pour s'opposer aux Tard-Venus.

Le rendez-vous fut donné à Lyon. La noblesse des provinces voisines accourut en foule comme à la croisade.

L'armée royale compta bientôt 6.000 chevaux bien équipés, 4.000 sergents d'armes servant à pied, armés à la légère, pour seconder les hommes-d'armes qui combattaient à cheval. Les sergents portaient de longs couteaux, la masse d'armes, la pique et avaient pour armes défensives, le bacinet en tête, le corcelet en cuir ou en fer et l'écu ou pavois. Il y avait aussi des arbalétriers, en tout 12.000 combattants, sans compter les valets et les goujats qui à cette époque où rien n'était organisé, suivaient les armées, soit pour le transport des vivres et des bagages, soit et plus encore pour dépouiller les morts et les blessés sur les champs de bataille.

Les 6.000 gens d'armes renfermaient l'élite de la noblesse et de l'aristocratie des Provinces du Languedoc, de l'Auvergne, du Forez et du Lyonnais, du duché de Bourgogne et du comté de Savoie.

Parmi ces fiers barons et chevaliers de haut lignage que le désir d'être à l'honneur et que le renom de Jacques de Bourbon avaient attirés sous la bannière fleurdelisée, étaient Pierre de Bourbon, son fils aîné, ses neveux Louis Comte de Forez, seigneur de Mallevall et Jean son frère, leur oncle Robert de Beaujeu seigneur de Joux-sur-Tarare, Louis de Chalons, le seigneur de Roussillon, le sire de Tournon, le sire de Montélimar, de la Maison des Adhémar, le sire de Groslee, Hugues de Vienne, Arnoul ou Maréchal d'Audenheim, lieutenant général du Roi en plusieurs provinces, Jean de Melun comte de Tancarville, le comte d'Uzès, Amédée des Baux, Guillaume de Fay seigneur de Chapeuil et de

Peyraud, de l'illustre maison de la Tour Maubourg, en Vivarais, lequel mourut dans la mêlée. Plusieurs avaient levé bannière et amené leurs vassaux; d'autres étaient suivis de leurs fils désireux de faire l'apprentissage de la guerre et de gagner leurs éperons sous le commandement d'un chef expert. Tous, entraînés par le sentiment du devoir et l'amour de la gloire, s'étaient rendus avec beaucoup d'empressement à l'appel qui leur avait été fait au nom du Roi.

A la tête des sergents d'armes se trouvait le fameux Armand de Cervolles, surnommé l'Archiprêtre de Périgord, ancien chef de bandes, lequel pour somme d'argent avait traité pour servir dans l'armée royale avec sa compagnie de 1.500 aventuriers qui n'avaient aucun scrupule à se battre contre leurs anciens compagnons d'armes.

Les Tard-Venus voyant que le Roi se préparait à envoyer des troupes contre eux, se rassemblaient. Ils étaient 16.000 et résolus à continuer leur marche.

Froissard leur fait dire : « Nous irons contre ces Français qui nous désirent à trouver et nous combatrons à notre avantage, non mie autrement, non mie autrement : et d'aventure donne que la fortune soit pour nous, nous serons tous riches et recouverts pour un temps, tant en bons prisonniers que nous prendrons qu'en ce que nous serons si redoutés où nous irons, que nul ne se mettra contre nous; et si nous perdons, nous serons payés de nos gages ».

L'armée royale, pleine d'ardeur et impatiente d'en venir aux mains avec les Tard-Venus, n'attendait que le signal du départ. Aussitôt que Jacques de Bourbon eut appris que ceux-ci s'étaient emparés du château de Brignais et qu'ils s'y étaient établis comme pour le braver et le défier, donna le commandement de l'avant-garde à Armand de Cervolles qui, ayant vécu longtemps avec les Routiers, connaissait toutes les ruses et manières de faire. En belle ordonnance, il prit le chemin de Brignais.

Sans doute était-il pressé d'en venir aux mains à cause des inquiétudes que lui inspirait une partie de son armée composée de mercenaires, difficiles à retenir sous les armes.

ET CE FUT LA BATAILLE.

L'armée française campa dans la plaine des Aigais, au pied de la colline des Barolles, voulant assurer ses arrières. Mais faisant peu de cas de ces brigands, Jacques de Bourbon ne prit aucune précaution et ne se tint pas beaucoup sur ses gardes. Pendant la nuit un détachement des Tard-Venus commandé par le Petit-Meschin, vieux Routier rompu aux travaux de la guerre, chef d'une troupe bien organisée et qui ne demandait qu'à se battre, reçut l'ordre d'occuper le plateau qui dominait la plaine, en arrière du camp français. Ce qui était facile dans l'obscurité.

Ils en profitèrent pour s'établir sur ce point où se trouvaient des amas de cailloux qui abondent dans la formation de la colline. Avant le jour, les Tard-Venus eurent sans doute comme instruction de lancer une grêle de pierres sur le camp, lorsqu'ils entendraient commencer l'attaque par le côté opposé. Et au moment où la mêlée serait engagée de se précipiter avec une grande impétuosité sur les Français encore endormis et se gar-

dant mal. Les Français coururent aux armes pour repousser l'ennemi. Mais les Routiers les serraient de si près qu'ils ne leur laissèrent pas le loisir de s'armer et bientôt la déroute fut complète. Solidement établis sur les hauteurs, les hardis aventuriers tinrent tête victorieusement aux attaques furieuses de la chevalerie française qui fut culbutée sur l'infanterie dans une horrible confusion. Au même moment, les défenseurs de Brignais faisaient une sortie à l'autre extrémité du champ de bataille et achevaient la défaite de l'armée française qui fut totalement anéantie, une armée qui comptait tant de nobles barons et de vaillants chevaliers. Il y eut un grand nombre de morts et de blessés; ceux qui purent revêtir leur armure et monter à cheval tombèrent presque tous entre les mains des Routiers.

On comprend la terreur et la confusion qui durent en résulter, au milieu des ténèbres. Messire Jacques de Bourbon reçut plusieurs blessures mortelles et bien qu'il fût resté vivant sur le champ de bataille, on le laissa libre sur sa parole lorsque l'on vit qu'il ne pouvait éviter de succomber. Il fut transporté à Lyon où il trépassa peu après. Jean de Melun Comte de Tancarville, le Comte de Forez, le Maréchal d'Audenheim, Armand de Cervolles Archiprêtre de Périgord, Messire Brocard de Fénestrange, Messire Amelin des Baux et le Comte de Clugni, tous seigneurs et hauts-barons, ainsi que beaucoup d'autres chevaliers furent faits prisonniers.

Le Petit-Meschin toucha de grosses rançons, mais il laissa aller les soldats pour emporter les blessés et entermer les morts. L'orgueil et l'audace des Tard-Venus ne connurent plus de bornes et la cour de Rome eut grand peur de les voir arriver à Avignon. Cependant ils ne quittèrent le pays que lorsqu'ils eurent perçu les rançons des barons et des chevaliers.

Cette déroute fut fatale à la France qui y perdit ses plus intrépides défenseurs.

Cette bataille où tant de braves succombèrent glorieusement ne fut, lorsque le premier émoi fut passé, plus connue dans le peuple que sous le nom ignominieux de « Virecul », s'il faut en croire La Mure qui cite dans son histoire manuscrite une généalogie des comtes du Forez, bien que pas un soldat n'eut tourné le dos à l'ennemi et que leurs chefs eussent payé de leur sang cette déplorable journée.

Telle est l'histoire de cette bataille de Brignais, dite bataille des « Tard-Venus », que nous avons essayé de vous conter le plus complètement possible et qui fut un des faits d'armes les plus importants de ces formidables bandes d'aventuriers qui, sous le nom de Compagnies, ravagèrent la France et l'Italie pendant près d'un siècle.

Pierre BIDAULT.

« Dans tout cuchon de monde, que ce soye à la chambre ou à la vogue, y a toujours plus de pieds que de cervelles. »

« La Plaisante Sagesse Lyonnaise »
Maxime lyonnaise recueillie par Catherine BRIGNARD.



Brignais Rétro





BRIGNAIS — Le Moulin



D. MAURY



BRIGNAIS (Rhône) — Place de la Bascule

PHOT. GORRIER - SACON



56. BRIGNAIS. — Place des Terreaux



Le du Garon en Beret